Vous allez consulter un mémoire réalisé par un étudiant dans le cadre de sa scolarité à Sciences Po Grenoble. L'établissement ne pourra être tenu pour responsable des propos contenus dans ce travail.

Afin de respecter la législation sur le droit d'auteur, ce mémoire est diffusé sur Internet en version protégée sans les annexes. La version intégrale est uniquement disponible en intranet.

SCIENCES PO GRENOBLE
1030 avenue Centrale – 38040 GRENOBLE
http://www.sciencespo-grenoble.fr

UNIVERSITE DE GRENOBLE
Sciences Po Grenoble

Charlotte Duval

Mémoire professionnel

Deux expériences complémentaires dans le secteur socioculturel toulousain

Février à fin septembre 2015

Master 2 – Direction de projets culturels

Sous la direction de Philippe Teillet

UNIVERSITE DE GRENOBLE
Sciences Po Grenoble

Charlotte Duval

Rapport de stage

Deux expériences complémentaires dans le secteur socioculturel toulousain

Février à fin septembre 2015

Master 2 – Direction de projets culturels

Sous la direction de Philippe Teillet

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier Magali Longour, directrice de l'animation socioculturelle de la Ville de Toulouse, et Jacques Le Montagner, directeur régional de la fédération régionale des MJC de Midi-Pyrénées, pour m'avoir donné l'opportunité d'effectuer mon stage au sein de leurs équipes respectives. Accueillants et chaleureux, ils ont tenté dès qu'ils le pouvaient de m'intégrer au mieux.

Je voudrais remercier Marie Sorin, animatrice culturelle au centre d'animation de la Reynerie, avec qui j'ai eu la chance de travailler quelques temps. Très à l'écoute et disponible, elle n'a jamais hésité à solliciter mon avis sur de multiples sujets et nos échanges furent très enrichissants.

Je souhaite également remercier Emmanuel Fouriaud, mon tuteur de stage au sein de la FRMJC Midi-Pyrénées. Sa patience et ses conseils m'ont été d'une aide précieuse et m'ont permis d'effectuer mon second stage dans les meilleures conditions possibles. Il m'a également témoigné d'une confiance dont je le remercie, me donnant l'opportunité de travailler en autonomie sur des missions très formatrices pour ma future vie professionnelle.

Je remercie Philippe Teillet, pour avoir accepté de suivre mes différents stages et de diriger mon travail, ainsi que pour sa réactivité dès lors que j'ai eu besoin de conseils.

Je remercie aussi François Duval et Elizabeth Devalmont, qui ont fait preuve de patience dans la relecture de mon travail et qui ont fait en sorte que je puisse l'écrire dans les meilleures conditions possibles. Je remercie enfin Marie Duval, pour son soutien et sa joie de vivre, sans qui le temps passé à écrire aurait semblé beaucoup plus long.

SOMMAIRE

Introduction 5
I. Etude du territoire toulousain : une ville culturelle en mouvement 7
1. La culture à l'honneur à Toulouse…mais pas seulement 7
2. Toulouse, une volonté d'innovation en termes de gouvernance : la culture en mouvement.. 10
a) L'attente d'un changement sur plusieurs plans 10
b) Les Assises de la culture, une innovation en termes de gouvernance 12
c) Une réflexion partagée entre les directions de l'animation socioculturelle et des affaires culturelles 14
d) Les difficiles conditions des secteurs culturels et socioculturels municipaux 17
II. Deux expériences de stage complémentaires : du municipal à l'associatif 20
1. Le secteur socioculturel municipal : la direction de l'animation socioculturelle 20
a) La direction de l'animation socioculturelle de la Ville de Toulouse en quête d'identité 20
b) Un stage de quatre mois au sein de la direction de l'animation socioculturelle 30
2. Le secteur socioculturel associatif : la fédération régionale des MJC de Midi-Pyrénées 36
a) Histoire et présentation de la fédération régionale des MJC de Midi-Pyrénées 36
b) Un stage de quatre mois au sein de la fédération régionale des MJC de Midi-Pyrénées 40
III. Les pratiques culturelles appréhendées à la lumière des droits culturels 45
1. Du droit à la culture aux droits culturels 47
a) Origines et définitions des droits culturels 47
b) Fondements et principes des droits culturels 51
2. Repenser les pratiques culturelles 53
a) Des droits culturels intimement liés aux principes de l'éducation populaire 53
b) Réflexion sur l'évolution des pratiques culturelles à la lumière des droits culturels 55
Conclusion 65
Bibliographie 67
Annexes 71

Introduction

Au cours de la deuxième année du master Direction de projets culturels de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble, nous sommes amenés à réaliser un stage de quatre à six mois dans l'organisme de notre choix.

Lors de ma première année de master, j'ai réalisé un stage de six mois dans l'association sans but lucratif Festiv@Liège, organisatrice de quatre festivals estivaux en fédération Wallonie-Bruxelles, la région belge francophone. J'ai eu l'occasion d'appréhender les modes de gestion et la réalité de l'organisation de manifestations culturelles de grande ampleur. Les tâches qui m'ont été confiées étaient variées : j'ai été en charge de la coordination logistique et administrative de différents acteurs (équipes internes à l'organisation, associations partenaires…), de tâches allouées à la production (gestion des plannings des différentes équipes, contact-référent pour la gestion des repas…), de la création de supports communicationnels et promotionnels etc.

Pour mon stage de fin d'études, j'ai fait le choix de m'orienter plus spécifiquement autour du secteur du socioculturel, qui m'intéresse particulièrement. En effet, les acteurs culturels sont de plus en plus amenés à articuler leurs actions avec le secteur socioculturel, notamment pour répondre à des enjeux d'élargissement des publics ou d'ancrage dans un territoire spécifique. Ayant la volonté de bénéficier d'une expérience longue dans une collectivité territoriale, j'ai postulé à la Direction de l'animation socioculturelle de la Ville de Toulouse. J'ai été en stage au sein du service de l'action culturelle pendant quatre mois, de février à mai 2015 ; j'ai également eu l'occasion de travailler aux côtés de l'animatrice culturelle en charge de la programmation du centre d'animation de la Reynerie, un quartier du sud-ouest de la ville inscrit dans le Grand Projet Ville (GPV). Ce stage m'a permis de mener une action à double échelle : à la fois la fois des missions de coordination à l'échelle de la direction et des missions plus opérationnelles à l'échelle d'un centre.

La ville de Toulouse m'est apparue comme un terrain d'étude pertinent : le secteur socioculturel y est en effet assez développé et dispose d'une direction qui lui est propre ; il bénéficie également d'un maillage territorial intéressant, à raison de douze centres culturels et d'animation répartis sur les différents secteurs et d'un réseau de Maison des Jeunes et de la Culture développé. Ayant envie de consolider mon expérience professionnelle et de profiter au maximum de la possibilité de conventionnement que m'offrait l'IEP, j'ai fait le choix de postuler à

un second stage dans le secteur socioculturel toulousain. C'est ainsi que j'ai intégré la fédération régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture de Midi-Pyrénées.

I. Etude du territoire toulousain : une ville culturelle en mouvement

Deuxième région la plus étendue de France, la région Midi-Pyrénées – qui fusionnera bientôt avec la région Languedoc-Roussillon – accueille en son sein cent-trois Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) réparties dans huit départements. La région Midi-Pyrénées bénéficie ainsi d'un important réseau d'associations d'éducation populaire : les structures dans les communes de petites tailles sont le plus souvent gérées par des bénévoles, les autres par des professionnels ; les cent-trois MJC sont coordonnées par la fédération régionale des MJC de Midi-Pyrénées (FRMJC MiPy).

Nous allons cependant nous concentrer sur la ville de Toulouse, préfecture de la région, sixième agglomération et quatrième ville de France, qui abrite un réseau d'établissements culturels et socioculturels d'envergure.

1. La culture à l'honneur à Toulouse…mais pas seulement

Toulouse, ville culturelle, ses théâtres, son patrimoine architectural, ses musées renommés, sa gastronomie, ses salles de concert, son centre des arts du cirque ; près de trois-mille événements organisés à l'année, des festivals, des tremplins dans de multiples endroits etc. Une culture qui se déploie également dans les nombreuses structures municipales de proximité qui émaillent le territoire toulousain.

Le 28 février 1994 est signée la Charte culturelle qui engage l'Etat, la Région et la Ville à faire de Toulouse une grande capitale culturelle. Trois axes sont dessinés : l'aide à la création, la mise en valeur du patrimoine et l'enseignement artistique. Un *« programme ambitieux [qui a permis] de doter la ville de Toulouse d'une panoplie complète d'équipements culturels digne d'une grande capitale régionale à vocation européenne. »*[1]

Et des lieux culturels, Toulouse en est bel et bien pourvue, dont certains ont été inaugurés bien avant la promotion de la vocation culturelle de la ville : le musée des Augustins, inauguré en 1795 dans le célèbre couvent du même nom, richesse patrimoniale classée ; le Muséum, qui a ouvert ses portes au public en 1865 et qui fût rénové à la fin des années 1990 ; le théâtre Sorano, créé en 1964 ; la galerie du Château d'eau, pôle photographique toulousain

[1]BAUDIS Dominique, mairie de Toulouse de 1983 à 2001, http://www.ina.fr/video/RBC03002763

depuis 1974 ; le Théâtre national de Toulouse (TNT), inauguré en 1998 ; le Musée des Abattoirs, lieu d'art contemporain incontournable, ouvert en 2000 ; et plus récemment, la Médiathèque José Cabanis (2004), la Médiathèque Grand M (2012) ou encore le Métronum (2014)[2].

Mais la ville de Toulouse se distingue également par son maillage territorial en termes de structures municipales relevant du réseau socioculturel : entre 1970 et 1980, cinq structures ont vu le jour[3], suivies par neuf structures[4] au cours des trois mandats de Dominique Baudis et cinq[5] de plus au début des années 2000. Depuis 1989, toutes ces structures sont coordonnées au sein de la direction de l'animation socioculturelle (DASC).

« Il faudrait qu'on se tourne le plus possible vers le maillage territorial, on a un terrain d'expérimentation incroyable à Toulouse ! Des équipements municipaux sur chaque secteur, c'est du lien ! »[6] Le responsable de l'un des douze centres culturels ou d'animation de la ville de Toulouse plante le décor : la municipalité toulousaine bénéficie, en matière de proximité et de lien social, d'un avantage exceptionnel, grâce au maillage territorial que représentent ses structures. A ces douze structures socioculturelles s'ajoutent neufs maisons de quartier, et sept Maisons des Jeunes et de la Culture conventionnées. La DASC abrite ainsi un réseau socioculturel bien implanté sur le sol toulousain.

La direction de l'animation socioculturelle, très en lien avec la direction du développement social mais également la direction générale adjointe à la culture, *« œuvre en faveur de l'accès du plus grand nombre de Toulousains à des pratiques culturelles, éducatives et créatives, dans une relation de proximité et de convivialité »*[7], non sans rappeler la formule utilisée par André Malraux dans un décret datant de 1959[8].

Si la diversité du réseau culturel/socioculturel toulousain est érigé en exemple de l'articulation possible entre les deux secteurs dans divers travaux sur le sujet, la distinction qui est faite entre culture et socioculture est cependant remise en question. Il semblerait que celle-ci se fonde sur des critères purement géographiques : *« au Mirail* [NDLR : le secteur dit du Grand Mirail est un secteur politique de la ville qui regroupe les plusieurs quartiers dont ceux de Bagatelle, de la Faourette, de la Reynerie et de Bellefontaine]*, on va parler de socioculturel et d'accompagnement*

[2]La liste des lieux culturels qui est faite ici ne se prétend évidemment pas exhaustive.
[3]Les centre culturels Alban-Minville et des Mazades, le centre d'animation de la Reynerie, la maison de quartier de la Terrasse
[4]Les centres culturels de Bonnefoy et de Saint-Cyprien, les centres d'animation de Lalande, de Soupetard et de Saint-Simon, les maisons de quartiers des Pradettes, de Rangueil et d'Amouroux et le centre des arts du cirque Le Lido
[5]Les centres culturels Henri Desbals, Bellegarde et Job et les maisons de quartiers de La Vache et du Grand Selve
[6]Entretien avec un/e responsable de centre culturel et d'animation municipal, 4 mai 2015
[7]Document de présentation générale de la direction de l'animation socioculturelle
[8]« Le ministère chargé des Affaires culturelles a pour mission de rendre accessible les œuvres capitales de l'humanité, et d'abord de la France, au plus grand nombre possible de Français », *décret n°59-889 sur la mission et l'organisation du ministère chargé des Affaires culturelles*, 1959, http://www.assemblee-nationale.fr

social vers la culture, ailleurs, on parle de culture tout court ; au Mirail, on va parler de « projets pédagogiques pour accompagner ceux qui ne savent pas », ailleurs, on parle de qualité de la programmation et d'excellence. »[9] Une hypothèse étayée par les dénominations des centres municipaux : ceux que l'on nomme centres d'animation sont exclusivement situés dans des quartiers périphériques du centre ville, comme s'il y avait *« un peu le côté, dans les quartiers, loisirs et consommation d'une offre quoi, pas de la grande culture, quelque chose de moins légitime. »*[10] Un postulat à nuancer toutefois, puisque certains quartiers périphériques sont dotés d'une structure municipale appelée centre culturel, à l'image des quartiers de Bagatelle et de Bellefontaine. En fait, il semble que la distinction qui soit faite soit la suivante : *« un centre culturel, c'est un centre où tu as une salle de spectacles. Un centre d'animation, c'est un centre où tu fais de l'animation de proximité. Et qui n'a pas de salle de spectacles ! »*[11] On perçoit ici une certaine idée de la culture comme un secteur exclusivement tournée vers l'artistique, s'opposant à la vision du secteur socioculturel comme relevant de la consommation de loisirs.

En 2008, le nouveau maire socialiste, Pierre Cohen, place la culture au cœur de son projet politique pour la ville de Toulouse ; il semble, dans le même temps, souhaiter œuvrer en faveur d'un rapprochement des secteurs culturels et socioculturels. *« Acte politique avant d'être un acte administratif »*[12], la direction de l'animation socioculturelle est incluse dans la direction générale adjointe aux affaires culturelles. La volonté municipale est claire, incarnée par Nicole Belloubet puis Vincentella De Comarmond, adjointes au maire en charge de la culture, et Anne Crayssac, ajointe au maire en charge de la jeunesse et des activités socioculturelles : *« que les fortes frontières entre la culture et le socioculturel, le centre et les quartiers, s'estompent de plus en plus. »*[13]

[9]BALTI Samuel et SIBERTIN-BLANC Mariette, *Les assises de la culture à Toulouse, pour une approche renouvelée de la gestion locale,* Présentation d'une communication lors du Colloque « Culture, territoires et société en Europe : les politiques culturelles en question, 28-29 mai 2009, p.4.

[10]Entretien réalisé avec un/e animateur territorial, 18 juin 2015

[11]Entretien réalisé avec deux animateurs/trices territoriaux, 29 mai 2015

[12]*Place et pratiques de la médiation culturelle dans les projets artistiques, culturels et socioculturels du territoire*, Journée de rencontres et de réflexions, Toulouse, novembre 2012

[13]*Place et pratiques de la médiation culturelle dans les projets artistiques, culturels et socioculturels du territoire*, *op.cit.*

2. Toulouse, une volonté d'innovation en termes de gouvernance : la culture en mouvement

Dès les lendemains de son élection, Pierre Cohen affiche la volonté d'enclencher une dynamique de concertation sur le territoire toulousain tout en plaçant la culture au cœur du projet politique de la nouvelle municipalité.

a) L'attente d'un changement sur plusieurs plans

Le projet est ambitieux et nécessaire : on ne peut que faire le constat de rapports difficiles entre les associations qui interviennent dans les champs culturels et socioculturels et la municipalité, entre un manque de reconnaissance affiché et une défiance manifeste. Au sein même de la municipalité, plusieurs fractures sont pointées du doigt.

Dans les quartiers à la périphérie du centre-ville, notamment, les associations dénoncent les relations qu'elles entretiennent avec les structures municipales à plusieurs niveaux. Elles qui *« définissent […] leur projet comme « social », « socioculturel », « art social participatif » [se disent] […] des « prestataires de service » […]. Elles sont présentes dans les quartiers pour subvenir aux besoins de la municipalité en complétant, voire assurant, la prestation sociale nécessaire dans ces quartiers. »*[14] Le manque de reconnaissance se cristallise dans l'attribution de subventions : les associations de quartier dénoncent le fait que les associations œuvrant dans le champ culturel en sont dotées plus facilement. *« Même si la répartition des subventions s'effectue en concertation avec les acteurs des autres champs d'action, une grille d'analyse reposant sur des critères bien précis guide l'attribution des financements culturels »*[15], créant de fait une logique de guichet ; celles qui se plient aux critères, parfois au détriment du projet associatif, survivent tandis que d'autres disparaissent, faute de moyens. La stigmatisation induite par le label « politique de la ville » est également mise en cause par les associations de quartiers : leur action est quasiment systématiquement assimilée à du social, puisqu'elle est financée par la politique de la ville et beaucoup moins par la politique culturelle. Certains expriment leur désarroi : *« le fait qu'on soit structure de quartier, on est un peu stigmatisés, pas des vrais cultureux, pas des vrais ceci ou cela. On est un peu des bâtards de tout et que j'estime qu'à un moment donné, on défend des valeurs autant légitimes qu'un acteur culturel de la ville et qu'on défend et on porte des projets culturels*

[14]VILLARD Emeline, *L'action culturelle dans les quartiers populaires de Toulouse – L'accessibilité des populations au prisme de l'offre artistique et culturelle*, Toulouse : Université Toulouse II Le Mirail, 2010
[15]*Supra*

qui ont du sens et de la cohérence, avec autant d'exigence artistique que des acteurs de la ville. »[16]

Pour les acteurs municipaux qui travaillent dans les quartiers, tout l'enjeu réside dans le fait de casser ce rapport de défiance que témoignent les associations vis-à-vis de la mairie : *« forcément, y'a un rapport de défiance entre les associations et l'institution. Pour moi, l'idée, ça a été un peu de casser ce rapport de défiance en essayant de créer de la confiance et puis de… Enfin voilà, j'ai vraiment essayé de montrer aux acteurs du quartier, aux habitants, aux associations qu'on pouvait vraiment travailler ensemble. »*[17] Une démarche qui prend du temps, qui *« implique de régulièrement aller à la rencontre […] des acteurs associatifs et puis d'échanger, sur la vie du quartier, sur leurs attentes, sur leurs projets… […] Pour créer une relation de confiance entre nous, structure institutionnelle, service public, c'est important de vraiment prendre le temps de les écouter et d'écouter les suggestions, de se laisser le temps pour imaginer des choses en commun, voilà. Je pense que ça implique de ne pas parler seulement de ses activités, ça implique de se décentrer un peu de l'action de sa structure, pour aller un peu voir et être à l'écoute de ce qu'il se passe ailleurs. »*[18]

Le caractère ambigu du territoire toulousain est lui aussi pointé du doigt par les professionnels de la culture et du socioculturel, notamment l'absence d'un projet culturel cohérent sous les précédentes municipalités : *« il n'y a pas eu réellement de politique culturelle auparavant ; chaque établissement avait son projet, mais il n'y avait pas de mise en cohérence d'ensemble. »*[19] La stratégie politique, pendant trente-sept ans de municipalité de droite, se serait ainsi essentiellement appuyée sur des professionnels et des initiatives privées ; la municipalité aurait délégué ses responsabilités aux institutions locales, donnant lieu à une politique en faveur des grands équipements. Le tournant abordé sous la première municipalité Moudenc fût cependant souligné, notamment la prise en compte progressive des problématiques culturelles locales, à commencer par le soutien croissant accordé aux pratiques émergentes. Toutefois, la conception de la culture comme un objet de consommation a été unanimement. Une triple fracture culturelle et territoriale est également mise en exergue : le fait que les équipements culturels se concentrent essentiellement dans le cœur historique de la ville, l'absence remarquée de la culture dans le projet urbain et social et la fracture qui existe entre le milieu institutionnel et le milieu indépendant, notamment associatif, dont nous avons fait état ci-dessus. Le diagnostic de *« deux territoires culturels [qui] semblent composer l'agglomération toulousaine, deux*

[16]Entretien réalisé avec un(e) représentant(e) d'une structure associative située dans un quartier politique de la ville, VILLARD Emeline, *op.cit.*
[17]Entretien, *op.cit.*
[18] *Supra*
[19]FOURREAU Emmanuel, rédacteur du projet culturel, cité par BALTI Samuel et SIBERTIN-BLANC Mariette, *Les assises de la culture à Toulouse, pour une approche renouvelée de la gestion locale, op.cit.*

propositions culturelles qui cohabitent mais qui on du mal à communiquer entre elles »[20] est posé. Un diagnostic qui n'oublie pas pour autant de reconnaître la richesse et la diversité de la vie artistique et culturelle toulousaine.

b) Les Assises de la culture, une innovation en termes de gouvernance

En octobre 2008, les Assises de la culture sont lancées à Toulouse ; un *« processus démocratique »*[21] qui a duré six mois, au cours duquel se sont tenus des ateliers thématiques, des tables rondes, des débats auxquels ont participé *« quatre-mille-cinq-cents citoyens »* pour nourrir un projet culturel qui se voulait concerté. Une expérience démocratique accompagnée par la mise en place d'un Comité consultatif des arts et de la culture, organe de concertation entre élus, citoyens et acteurs culturels ayant pour mission de suivre la mise en place du projet culturel de la ville. L'objectif, *« concevoir un projet culturel pour un projet social et territorial. »*[22]

L'idée est donc de palier les malaises et les fractures dont font état les professionnels en offrant aux acteurs des secteurs culturels et socioculturels, aux artistes et aux citoyens un espace d'échange et de rencontre. L'initiative a d'ailleurs été saluée par certains : *« l'intelligence a été de mettre ensemble des acteurs autour de la table, c'est-à-dire des gens qui ne s'étaient jamais rencontrés, des directeurs de musées aux acteurs de terrain comme nous… La grande force a d'abord été de dire « on ne fait pas de différence ». »*[23] D'autres se sont montrés plus réservés : *« on a laissé davantage la parole à ceux qui savaient parler »*[24], *« les associations et les grands penseurs se sont trop exprimés au détriment des artistes »*[24], *« le temps de parole était insuffisant, inégalement réparti pour traiter de tels sujets »*[24].

Deux grandes catégories d'absents ternissent cependant l'image des Assises pour ses participants : les grandes institutions culturelles et les habitants. Sans ces derniers, difficile d'assimiler les Assises à un nouveau modèle de gouvernance citoyenne. *« Cette faible implication révèle certainement une difficulté persistante à impliquer l'habitant dans la vie de la cité et un nécessaire temps de réappropriation de l'espace public par les citoyens habitués à recevoir une offre culturelle sans être force de proposition. » «*[25]

---

[20]BALTI Samuel et SIBERTIN-BLANC Mariette, *Les assises de la culture à Toulouse, pour une approche renouvelée de la gestion locale, op.cit*

[21]*Les Assises de la culture*, http://www.cultures.toulouse.fr

[22]BALTI Samuel et SIBERTIN-BLANC Mariette, *Les assises de la culture à Toulouse, pour une approche renouvelée de la gestion locale, op.cit.*

[23]TORRENT Christiane, ancienne directrice de la MJC d'Empalot, citée par BALTI Samuel et SIBERTIN-BLANC Mariette, *Les assises de la culture à Toulouse, pour une approche renouvelée de la gestion locale, op.cit*

[24]BALTI Samuel et SIBERTIN-BLANC Mariette, *Les assises de la culture à Toulouse, pour une approche renouvelée de la gestion locale, op.cit.*

[25]*Supra*

En six mois, le contenu de la réflexion permise par les Assises a progressivement évolué. Les premiers temps ont été marqués par l'expression d'une très grande virulence des acteurs de terrain à l'égard de l'institution publique, que certains l'expliquent par *« vingt ans de non politique culturelle [qui] fait que quand on sollicite un tout petit peu les acteurs culturels, il faut gérer tout un passif : ce qui arrive, c'est tout le « on ne nous écoute pas depuis vingt ans ». »*[26] D'autres vont jusqu'à qualifier ces premières séances de *« phénomène de déversoir incontrôlable qu'il fallait purger. »*[27] Puis, la réflexion a glissé vers des préoccupations collectives - *« que peut-on faire ensemble ? Comment mon expérience peut-elle être mise au profit d'un territoire ? Comment le travail des artistes peut-il être respecté, compris et soutenu par les politiques publiques ? Comment peut-il enfin correspondre aux priorités des élus »*[28] - et plus largement vers des problématiques culturelles, urbaines et sociales – *« qu'est-ce qu'une ville en vie ? Pourquoi y a-t-il des ruptures ? Comment dialoguer ? Quel est le rôle de la culture ? »* -.

A l'issue des Assises de la culture, quatre objectifs sont dégagés pour construire *La culture en mouvement, le projet culturel pour Toulouse, 2009-2014* : *« donner l'envie de la culture à tous les Toulousains, miser sur l'avenir et l'innovation, inscrire la culture au centre du développement urbain et rééquilibrer le maillage culturel du territoire. »*[29]

En février 2010, un an après l'annonce formelle du projet culturel pour la ville de Toulouse, le Collectif Urgence d'Acteurs Culturels (COUAC) a organisé une nouvelle concertation, intitulée *La culture en mouvement, dans quel sens ?* et a réuni une partie des acteurs présents aux Assises. Le bilan est mitigé. Les procédures d'attribution des subventions sont les premières à être clouées au pilori : les acteurs dénoncent des contraintes administratives encore trop pesantes pour les petites structures associatives et une absence de transparence quant à l'acceptation, ou non, d'une demande de financement. Les traitements inégaux et la prédominance persistante des grands équipements sur la scène culturelle sont également décriés. Certains vont plus loin, mettant en cause une concertation beaucoup plus faible que ce que disait ambitionner la municipalité socialiste : *« nous souhaitons véritablement que la concertation […] aille beaucoup plus loin, pour qu'on puisse discuter sur le fond des projets, et pas uniquement sur des enveloppes affectées dont on ne connaît pas les critères. […] Donc nous, on*

[26]BRZEZANSKI Philippe, directeur de l'agence le Hub, cité par BALTI Samuel et SIBERTIN-BLANC Mariette, *Les assises de la culture à Toulouse, pour une approche renouvelée de la gestion locale, op.cit.*
[27]MARTINEZ Georges, directeur de la Grainerie, cité par BALTI Samuel et SIBERTIN-BLANC Mariette, *Les assises de la culture à Toulouse, pour une approche renouvelée de la gestion locale, op.cit.*
[28]BALTI Samuel et SIBERTIN-BLANC Mariette, *Les assises de la culture à Toulouse, pour une approche renouvelée de la gestion locale, op.cit.*
[29]*La culture en mouvement, le projet culturel pour Toulouse, 2009-2014*

souhaiterait qu'il y ait des vrais espaces de concertation, de débats, d'échanges, sur le fond des projets. […] Est-ce qu'on est en phase avec le projet culturel de la ville ? »[30]

Mais la déception n'est pas ressentie par tous les acteurs, dont certains soulignent les changements d'ores et déjà perceptibles : *« ceux qui ne le savent pas, la municipalité a mis en œuvre des projets politiques entre les différents interlocuteurs de la municipalité, des gens entre socioculturel et culturel. Ils se parlent et c'est en action. C'est-à-dire que nous avons, depuis le mois de décembre, nous avons des rencontres régulières, et nous réorganisons, enfin la municipalité nous propose carrément de cosigner une charte de l'animation socioculturelle*[31]*. »*[32]

Jean-Michel Lucas, également connu sous le pseudonyme Doc Kasimir Bisou, invité par le COUAC à prendre part au débat, tempère quant à lui les attentes des uns et des autres. Il met en garde la tendance qu'auraient les acteurs associatifs, du fait de l'urgence financière dans laquelle ils se trouvent, à mettre la municipalité en situation de mécénat culturel, tendance qui risque de les enfermer toujours plus dans une logique de guichet. Il introduit également la reconnaissance des droits culturels des personnes comme point de départ de l'enjeu d'intérêt général de la politique culturelle ; la mise à la marge que ressentent les acteurs associatifs serait, selon lui, due à une politique culturelle à plus grande échelle qui ne fait pas du vivre-ensemble et de l'accompagnement des personnes vers plus de capabilité son objectif principal. Il encourage enfin les acteurs se montrer optimiste, en citant notamment toute la démarche enclenchée par l'Agenda 21 et la Déclaration de Fribourg.

c) Une réflexion partagée entre les directions de l'animation socioculturelle et des affaires culturelles

A la suite des Assises de la culture, la direction de l'animation socioculturelle et la direction des affaires culturelles enclenchent elles-aussi une dynamique de réflexion, notamment sur les enjeux d'un rapprochement entre les secteurs culturel et socioculturel. Des Journées de rencontre et de réflexion ont été organisées en novembre 2012, en mars 2013 et en mai 2013 ; étaient présentes les deux adjointes au maire en charge de la culture et en charge de la jeunesse et des activités socioculturelles, des responsables de structures, des professionnels de la médiation en institution ou dans les services, des acteurs associatifs, des artistes ou encore le directeur de l'Observatoire des politiques culturelles. L'occasion pour Jean-Pierre Saez de rappeler que *« la Ville de Toulouse a souhaité entreprendre un processus original permettant*

[30]TREMBLAY Nicky, directrice de l'association Dell Arte, cité dans *La culture en mouvement, dans quel sens ?* Débat public à l'initiative du COUAC, février 2010, http://couac.org/

[31]Je n'ai trouvé aucune trace de la charte mentionnée.

[32]TORRENT Christiane, alors directrice de la MJC d'Empalot, cité dans *La culture en mouvement, dans quel sens ?, op.cit.*

d'avoir une approche plus dynamique et plus créative du développement de l'action culturelle et territoriale. […]Une « démarche expérimentale […] [qui] pourrait servir à d'autres villes. »[33]

La première journée organisée portait sur la place et les pratiques de la médiation culturelle dans les projets artistiques, culturels et socioculturels du territoire. La question des publics, et notamment de leur renouvellement, a été longuement évoquée par les participants : *« si l'on se pose souvent la question de ce que l'on peut apporter à des publics nouveaux au travers d'une démarche de médiation artistique et culturelle, on se demande peu ce que les publics nouveaux peuvent nous apporter. Or, les publics non habitués des équipements culturels ou socioculturels ne sont pas vides de culture. […] C'est pourquoi on accueille des personnes avant d'accueillir des publics. »*[34] Un positionnement qui n'est pas sans rappeler la démarche de réflexion autour des droits culturels des personnes, notamment en ce qui concerne la réciprocité et le partage dans des relations culturelles d'échange. Dès lors que l'on se pose la question des publics, on s'interroge également sur l'accompagnement des personnes. Pour les participants, la distinction faite entre culture et socioculture n'est pas pertinente ; les contrastes observés au cours des Journées portent plutôt sur les différences qui existent entre les territoires d'intervention ou sur la diversité des mondes des arts et des cultures plutôt que sur la traditionnelle dualité entre culture et socioculture. Plusieurs points à améliorer ont été soulignés : l'importance à accorder à l'accueil et la nécessité d'une réflexion autour de l'amplitude horaire d'ouverture des structures ou encore le lien à faire entre les activités des équipements et la vie des quartiers, notamment dans des moments conviviaux de fêtes et de partage.

La deuxième journée tournait autour des pratiques artistiques et culturelles en amateur. En 2012, la direction de l'animation socioculturelle avait réalisé un bilan de l'éventail des propositions municipales faites à Toulouse en termes de pratiques amateurs : une offre diversifiée, quoique inégalement répartie sur le territoire. Pourtant, *« les pratiques en amateur sont moins inégalement réparties, aussi bien sociologiquement que géographiquement, que la fréquentation des établissements culturels. »*[35] D'où l'importance qui leur est accordée. D'emblée, les participants à cette journée ont évoqué plusieurs points : le lien que l'on peut faire entre la pratique et la médiation, la notion de plaisir très présente, le rapprochement entre les mondes amateurs et professionnels etc. Sur ce dernier point, on ne peut que souligner l'opposition

[33] *Place et pratiques de la médiation culturelle dans les projets artistiques, culturels et socioculturels du territoire*, *op.cit.*
[34] SAADA Serge, responsable de la formation à la médiation culturelle au siège national du réseau Cultures du Cœur, cité dans *Place et pratiques de la médiation culturelle dans les projets artistiques, culturels et socioculturels du territoire*, *op.cit.*
[35] *Les amateurs, enquête sur les activités artistiques des Français*, La Documentation française, 1996 citée par *Place et pratiques de la médiation culturelle dans les projets artistiques, culturels et socioculturels du territoire, op.cit.*

entretenue entre les professionnels, qui s'organisent avec le ministère de la Culture et les amateurs, qui sont liés au ministère de la Jeunesse. Une conception qui oppose insidieusement la « Culture » et les « loisirs ». De cette journée de réflexion, plusieurs enjeux concernant les pratiques artistiques et culturelles en amateur ont été dégagés :

- *« sur le plan artistique : le renouvellement des esthétiques avec une fonction de vivier ;*
- *sur le plan social : s'intéresser aux pratiques en amateur permet de toucher des gens, des groupes, éloignés des institutions culturelles. […]*
- *la dimension du « faire ensemble » a pris une importance qu'elle n'avait pas auparavant. Elle permet de réunir des personnes autour des pratiques en amateur*
- *le besoin de revisiter la question du rapport entre pratique et apprentissage […]. »*[36]

En conclusion de cette journée, il a été rappelé que les pratiques en amateurs sont *« au cœur de […] la déclaration de Fribourg sur les droits culturels en 2007. Leur enjeu, à la fois culturel, politique et social, réside dans la « capacitation » ou « capabilité »* (empowerment*), en l'occurrence l'acquisition des codes culturels pour pouvoir, selon un processus interactif, faire et recevoir, créer et déchiffrer. »*[37]

La troisième et dernière Journée de rencontres et de réflexion s'est déroulée autour de l'accompagnement de l'émergence et l'innovation artistique. Les participants évoquent les changements des politiques culturelles et la nécessité de penser autrement le rapport à l'art et à la culture : *« l'échec de la démocratisation [qui] marque la fin d'un idéal de politique publique ; […] les textes internationaux sur la diversité culturelle, sur les droits culturels des individus et les agendas 21 qui prévoient le décloisonnement de l'organisation et la participation des habitants ; le statut de l'artiste […] au cœur des problématiques sociétales. »*[38] Les réflexions sont menées autour des missions des structures, de l'accompagnement durable des artistes et des compagnies, de l'inscription des habitants dans des projets de territoire, d'une dynamique de travail commune entre les structures et les professionnels de l'éducation populaire etc.

Si les réflexions abordées par la direction de l'animation socioculturelle et la direction des affaires culturelles allaient dans le sens d'un rapprochement des deux secteurs, il semble que cela ait pris un tournant différent lors de l'élection du républicain Jean-Luc Moudenc.

[36] *Les pratiques artistiques et culturelles en amateur*, Journée de rencontres et de réflexions, Toulouse, mars 2013
[37] *Supra*
[38] *Accompagner l'émergence et l'innovation artistique*, Journée de rencontres et de réflexions, Toulouse, mai 2013

d) Les difficiles conditions des secteurs culturels et socioculturels municipaux

En avril 2014, la municipalité toulousaine bascule à nouveau à droite ; le candidat républicain Jean-Luc Moudenc devient, pour la deuxième fois, maire de la ville de Toulouse. D'emblée, il affirme souhaiter maintenir la priorité à la culture, premier de ses dix grands principes pour un projet culturel ; il détaille les neufs autres principes lors d'une conférence de presse : *« équilibre et complémentarité entre actions de rayonnement et actions pour l'accès à la culture pour tous ; promotion de l'excellence ; la culture comme facteur majeur du développement économique ; la culture comme ingrédient social et d'insertion de premier plan ; respect de la liberté de création et de programmation ; refus de la politisation de la culture et des nominations par l'autorité municipale ; transparence des subventions et évaluation des actions subventionnées a posteriori ; transfert de la compétence culture à la Métropole et relance des partenariats avec l'Etat, la Région et le Département. »*[39] De nouveaux projets sont annoncés, comme la réhabilitation du hangar de Montauban pour y exposer des avions anciens ou encore la transformation de l'ancienne prison Saint-Michel en un haut lieu culturel. D'autres, lancés sous la municipalité socialiste, sont avortés, comme la construction d'une Maison de l'Image dans le quartier de la Reynerie. Du côté de Toulouse métropole, la culture est inscrite dans le contrat de ville 2015-2020, notamment dans sa dimension d'accessibilité à tous les Toulousains et de renforcement de la cohésion sociale[40].

Du côté de la direction de l'animation socioculturelle, la réflexion engagée sous la municipalité socialiste se poursuit ; sont organisés plusieurs ateliers thématiques au cours de l'année 2014. L'objectif était de proposer une *« démarche de réflexion collective pour l'élaboration d'un projet de direction et des projets de centres. »*[41]

Le premier atelier portait sur la culture et la jeunesse, notamment sur les pratiques des adolescents. Le constat de départ est le suivant *: « bien que très investis dans les pratiques et consommations culturelles, nombre d'adolescents disparaissent, dès douze ans, des structures et dispositifs mis à leur disposition. »*[42] Les participants aux ateliers ont pour objectif de réfléchir aux contenus et aux modalités de l'éducation artistique et culturelle, tout en gardant à l'esprit que *« rien n'assure qu'en lui-même, l'art ait une capacité intrinsèque à lutter contre l'échec scolaires, les inégalités, à former le citoyen… »*[43] Plusieurs dispositifs et secteurs sont questionnés, sous le

[39]Les dix grands principes pour un projet culturel municipal, Jean-Luc Moudenc, 2014, http://www.ladepeche.fr/
[40]Notons que cela fait écho à la dimension culturelle qui avait été inscrite par la municipalité socialiste dans le Grand Projet Ville (GPV).
[41]*Atelier thématique Culture*, restitution des échanges, direction de l'animation socioculturelle, Toulouse, juin 2014
[42]*Atelier thématique croisé Culture et Jeunesse*, restitution des échanges, direction de l'animation socioculturelle, Toulouse, juin 2014
[43]*Supra*

prisme des cultures juvéniles : le dispositif Lycéens et apprentis au cinéma, les bibliothèques publiques, les musées etc. Des pistes de réflexions sont également dégagées : « être, gagner et faire confiance ; valoriser les relations entre pairs ; la régularité de l'accompagnement ; le potentiel représenté par les associations de jeunes amateurs »[44] etc.

Le second atelier tournait plus largement autour de la culture et notamment du rôle des structures de proximité. La nécessité d'établir un rapport privilégié avec les personnes est rappelée, que cela soit dans leur prise en compte des besoins de chacun, dans les efforts pour susciter l'éveil artistique, dans une démarche pour aller vers les publics ou encore un accompagnement de projets qui prend en compte les spécificités de chacun. Est souligné également le support que représente une offre artistique et culturelle variée – mais également une offre sportive –, qui se doit d'être dynamisée par de la médiation, démarche de mise en proximité. Concernant la participation des habitants, il a été rappelé que des actions s'inscrivant dans la durée étaient les plus susceptibles de générer des dynamiques positives, qu'il fallait éviter d'imposer un artiste sur un territoire donné et que valoriser la réciprocité et l'échange était indispensable.

Si les échanges ont été riches et variés, l'objectif premier de ces ateliers thématiques n'a cependant pas été atteint. En effet, aucun projet de direction se déclinant en projet de centre n'a vu le jour depuis l'élection du maire républicain Jean-Luc Moudenc. La direction de l'animation socioculturelle a dû également faire face à des changements organisationnels qui ont probablement contribué à l'avortement de cette dynamique réflexive.

Dès le passage à la nouvelle municipalité, la direction de l'animation socioculturelle a été transférée de la direction générale adjointe aux affaires culturelles à la direction générale adjointe aux solidarités. Un acte politique fort, une marque une distinction avec l'action de la municipalité précédente qui visait à rapprocher les secteurs culturels et socioculturels dans un mouvement global de glissement vers l'artistique.

Djilali Lahiani[45] est le nouvel adjoint au maire en charge de la jeunesse, des activités socioculturelles et des MJC. Les orientations politiques qu'il a données à la DASC tiennent en trois mots : *« proximité, rayonnement et management »*. Il a fait une entrée remarquée dans le réseau socioculturel, en annulant le festival *Les petites formes de Desbals* – un festival qui réunissait une quinzaine d'artistes et dont les spectacles se déroulaient au sein des structures du quartier de Bagatelle ; la première édition avait été un franc-succès – et en évinçant la responsable du centre culturel Henri Desbals.

[44] *Supra*

[45] Après plusieurs tentatives pour obtenir un entretien avec Djilali Lahiani, il s'est finalement avéré que celui-ci a été démis de ses fonctions concernant le secteur socioculturel ; en cette période de transition, il me fût impossible d'obtenir un entretien avec l'un de ses successeurs.

La nouvelle municipalité a également annoncé d'importantes coupes budgétaires entre 2014 et 2017, à raison de plus ou moins 10 % par an – la DASC a cependant présenté une proposition budgétaire pour 2015 incorporant une baisse de 7% qui a été validée en conseil municipal -. Certains voient dans ces coupes budgétaires inévitables l'occasion de repenser le projet de la direction de l'animation : *« cette coupe de budget doit nous conduire à repenser globalement le projet du service. Il faut qu'on pense mutualisation, synergie, cohérence, aussi bien matériellement qu'humainement. Il faut qu'on utilise le réseau des centres municipaux, qu'on travaille beaucoup plus ensemble. Il faut mu-tua-li-ser ! Sans ça, on n'aura pas les moyens de nos ambitions. »*[46] Une initiative allant dans le sens d'une mutualisation a été lancée par Magali Longour, directrice de l'animation socioculturelle[47]. Les associations doivent également faire face à une importante baisse de subventions, à la hauteur de treize millions jusqu'à 2017, soit 25%. Les Maisons des Jeunes et de la Culture toulousaines ont adressé en juin 2015 une lettre ouverte à Jean-Luc Moudenc, afin de lui faire part de leur vive inquiétude quant à la signature de la convention d'objectifs et de moyens qui fixera cette baisse drastique de financements sur trois ans. Elles rappellent que *« la proximité et l'engagement quotidien des MJC sont de la plus grande importance alors qu'elles n'ont jamais été autant sollicitées pour répondre à des besoins sociaux qui s'accroissent et se complexifient »*[48], alors qu'elles font face, en parallèle, à une précarisation de l'emploi en leur sein, qui ne fera que s'accentuer avec une telle coupe budgétaire. Elles demandent une rencontre directement avec le maire pour penser les solutions possibles[49].

La ville de Toulouse, qui était donnée en exemple d'un nouveau modèle de gouvernance suite aux Assises de la Culture, fait désormais face à de grandes difficultés, notamment dans les secteurs culturels et socioculturels.

De février à septembre, j'ai effectué deux stages sur le territoire toulousain : un premier à la direction de l'animation socioculturelle (février-mai 2015) et le second à la fédération régionale des MJC de Midi-Pyrénées (juin-septembre 2015). Ces deux expériences ont été très complémentaires dans mon approche du secteur socioculturel toulousain.

---

[46]Entretien*, op.cit.*

[47]J'ai d'ailleurs, dans le cadre de mes missions de stage, été amenée à travailler sur ce projet global ; j'en parlerai dans ma deuxième partie.

[48]*Lettre ouverte à Monsieur Jean-Luc Moudenc, Maire de Toulouse Adressée par les 7 MJC implantées sur le territoire toulousain*, Toulouse, 4 juin 2015

[49]A l'heure où je rédige ce mémoire, nous n'avons aucune nouvelle d'une rencontre entre les MJC toulousaines et Jean-Luc Moudenc.

II. Deux expériences de stage complémentaires : du municipal à l'associatif

1. Le secteur socioculturel municipal : la direction de l'animation socioculturelle

a) La direction de l'animation socioculturelle de la Ville de Toulouse en quête d'identité

La Direction de l'animation socioculturelle (DASC) de la Ville de Toulouse fait partie, depuis l'élection du maire Jean-Luc Moudenc en avril 2014, de la Délégation à la Solidarité, au sein de la Direction générale déléguée à la solidarité, à l'éducation et aux sports ; sous l'ancienne municipalité, elle faisait partie de la Direction générale déléguée aux affaires culturelles. Le choix politique qui a été fait ici traduit une vision bien distincte de celle de la précédente municipalité du secteur socioculturel, que nous avons évoqué en première partie de ce rapport.

Présentation de la direction de l'animation socioculturelle

La Direction de l'animation socioculturelle fut créée en 1989. Plusieurs centres culturels et d'animation étaient déjà implantés dans différents quartiers de Toulouse ; ils ont été regroupés sous une direction unique. Aujourd'hui, la DASC coordonne sept centres culturels (Alban-Minville, Bellegarde, Bonnefoy, Desbals, Job, Mazades et Saint-Cyprien), cinq centres d'animation (Chamois, Lalande, Reynerie, Saint-Simon et Soupetard), neuf maisons de quartier (Amouroux, Arènes Romaines, Croix Daurade, Grand Selve, La Vache, l'Hers, Pradettes, Rangueil et Terrasse), un centre des Arts du cirque (Le Lido) et une douzaine de salles polyvalentes annexes. En conventionnant une douzaine d'associations (dont les sept Maisons des Jeunes et de la Culture toulousaines), elle occupe une place centrale dans le maillage territorial socioculturel de la ville.

Dans sa présentation officielle, les missions de la DASC sont présentées comme tel : *« la Direction de l'animation socioculturelle œuvre en faveur de l'accès du plus grand nombre de Toulousains à des pratiques culturelles, éducatives et créatives, dans une relation de proximité et de convivialité, via une programmation artistique accompagnée d'actions de médiation et une offre de loisirs artistiques, sportifs ou d'activités de plein air. Elle soutient prioritairement les pratiques collectives amateurs qui favorisent l'épanouissement individuel des personnes et l'intégration mutuelle des différentes catégories sociales. »*

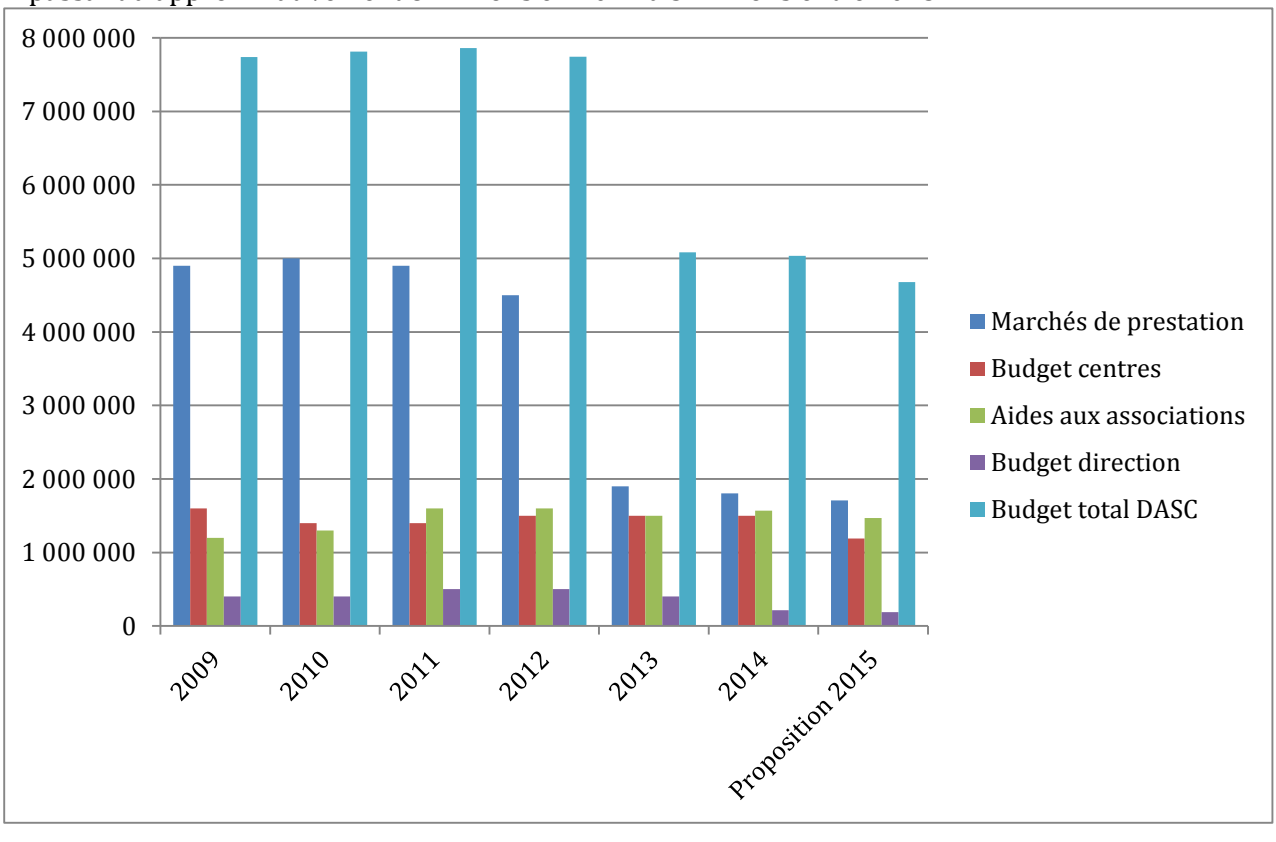
Les centres culturels sont des équipements d'une taille importante : équipés d'une salle de spectacles et d'une salle d'expositions, ils ont pour mission de proposer une programmation culturelle riche, accessible au plus grand nombre essentiellement grâce à une politique tarifaire adaptée. Ils peuvent également organiser des ateliers de pratiques artistiques en amateur, ou héberger des associations qui le proposent.

Les centres d'animation sont de taille plus réduite : présentés comme des équipements de proximité, ils œuvrent à animer la vie des quartiers, en proposant des ateliers et des séjours aux habitants ; ils sont équipés d'un accueil jeunes et parfois d'un centre de loisirs mais ils n'ont pas de salle de spectacles dédiée. Si la programmation culturelle n'est pas nécessairement au cœur de leur mission, ils organisent ponctuellement des manifestations. Ils sont localisés sur des territoires inclus dans la politique de la ville.

Les maisons de quartiers, quant à elles, sont présentées comme des lieux de rencontre entre les associations et les habitants d'un quartier, avec pour mission d'aider les associations à s'implanter sur le territoire.

S'ils n'ont pas les mêmes missions, centres culturels, centres d'animation et maisons de quartiers n'ont également pas les mêmes budgets, avec un net avantage pour les centres culturels : du fait de leur taille, bien sûr, mais également de leur contribution à la programmation culturelle municipale.

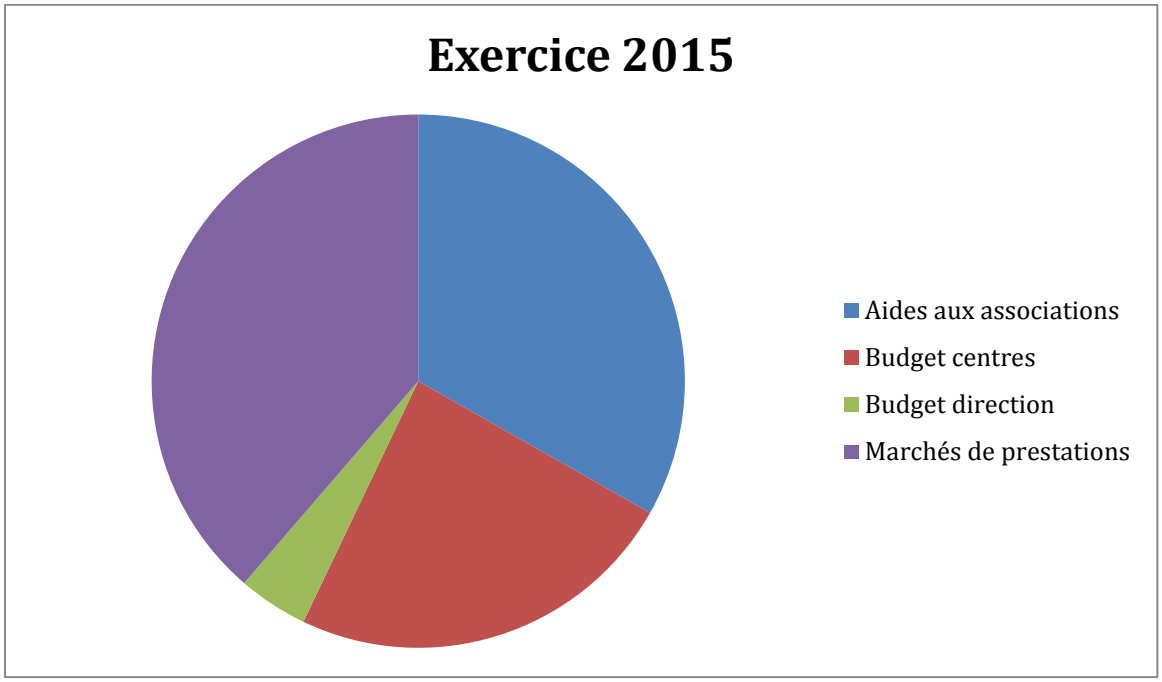
Depuis le passage à la nouvelle municipalité, le budget de la Direction de l'animation socioculturelle a considérablement diminué. Si l'on observe le graphique ci-dessous, on se rend compte qu'il a pratiquement baissé de moitié lors de l'élection à la nouvelle municipalité, passant d'approximativement 8 millions en 2012 à 5 millions entre 2013.



Le maire, Jean-Luc Moudenc, avait annoncé une diminution du budget de 10% par an entre 2014 et 2017. Toutefois, lors du vote du budget en avril 2015, le budget prévisionnel a été accordé, validant une variation de -7,10% entre 2014 et 2015, la DASC a fait preuve d'une rigueur que le nouveau maire souhaitait récompenser. La proposition qu'a faite Magali Longour, la directrice de l'animation socioculturelle, pour le budget de l'année 2015 est détaillée de la manière qui suit :

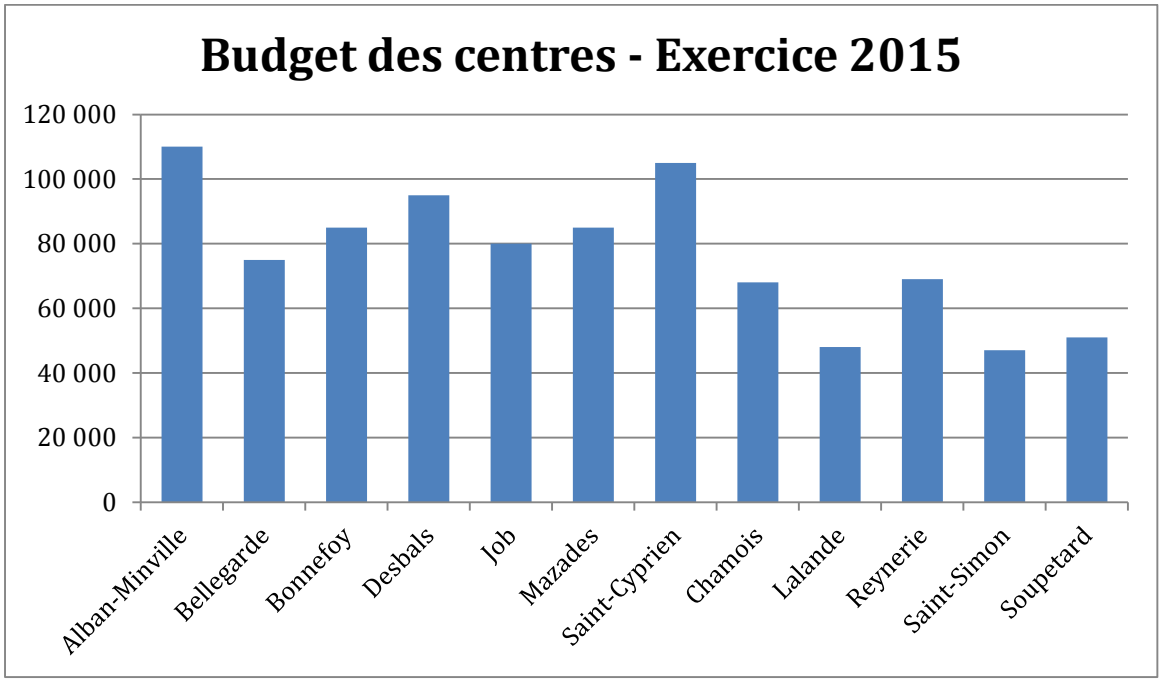
- 1 469 000 euros dédiés aux aides aux associations subventionnées
- 1 055 000 euros consacrés aux budgets des centres
- 187 000 euros de budget pour la direction et ses actions
- 1 710 000 euros de marchés de prestation

Au total, le budget voté pour l'exercice 2015 s'élève à 4 677 600 euros.



Dans les 1 055 000 euros consacrés au budget des centres, le centre culturel Alban-Minville reçoit la plus grosse dotation : il est équipé d'une salle de spectacles d'une capacité de 150 personnes, d'un espace d'exposition et d'un studio de répétition (depuis 2012). Situé en plein cœur d'un quartier politique de la ville, il a proposé au cours de la saison 2013-2015 pas moins de vingt-quatre spectacles dits « tout public », vingt spectacles « jeune public » et neuf expositions de durées variables. Pour l'exercice 2015, 110 000 euros de budget ont été votés. Avec 47 000 euros de budget, le centre d'animation Saint-Simon est celui qui reçoit la plus faible dotation.

Globalement, les budgets des centres culturels varient entre 75 000 euros et 110 000 euros, tandis que ceux des centres d'animation oscillent entre 47 000 euros et 69 000 euros.



<u>Une évolution dans la conception de la socioculture</u>

La Direction de l'animation socioculturelle (DASC) a changé de direction générale lors du passage à la nouvelle municipalité. De l'ambition affichée du maire socialiste Pierre Cohen de ne pas faire de différence entre le culturel et le socioculturel et d'entreprendre un glissement vers l'artistique, on revient à la dualité originelle qui tend à considérer le secteur socioculturel comme relevant de la solidarité plutôt que de la culture. Il semblerait que le maire républicain Jean-Luc Moudenc souhaite orienter les actions de la direction vers plus de proximité, comme en témoignent les orientations données par l'élu au socioculturel, Djilali Lahiani[50] : *« proximité, rayonnement, management. »*

Une ambition pour le secteur socioculturel qui semble différer, donc, entre les municipalités alternantes.

Sous la municipalité Cohen, la volonté affichée par le maire était de mettre la culture au cœur de son projet pour la ville, avec son programme *La culture en mouvement* et l'organisation des Assises de la Culture. Anne Crayssac, première élue au socioculturel, était notamment

[50]A l'heure où je rédige ce mémoire, Djilali Lahiani n'est plus élu au socioculturel. Il a été remplacé par Maxime Boyer et Marie-Jeanne Fouqué lors du remaniement municipal de juillet 2015.

chargée d'articuler le secteur socioculturel autour du secteur culturel. Cela s'est traduit entre autres par une nette augmentation de l'offre culturelle, grâce à l'augmentation des budgets et le développement des résidences.

Le dispositif Tandem a été une des mesures phares de la municipalité Cohen, illustrant bien la volonté d'articuler les secteurs culturel et socioculturel : des subventions furent accordées aux projets qui favorisaient les liens entre les deux secteurs, en s'ancrant dans un territoire pour une durée variant entre six mois et deux ans. Par exemple, la compagnie de théâtre Nelson Dumont a, entre 2009 et 2011, recueilli les récits des habitants du quartier Bagatelle, situé en zone prioritaire, pour écrire avec eux un texte théâtral destiné à être mis en scène. Après le succès rencontré lors des représentations au centre culturel Henri Desbals, il a été décidé que la compagnie entrerait en résidence pour développer son projet *Faire tomber les murs* : une deuxième création, sur le même mode d'organisation, a vu le jour en 2013. En quatre éditions, le dispositif a accompagné plusieurs projets sur différents quartiers toulousains.

Pour autant, au sein du service de l'Action culturelle, directement lié à la direction, on avoue ne pas avoir réellement compris le but de ce dispositif, dont le service était pourtant chargé de la coordination : *« la précédente municipalité a essayé un dispositif que je ne comprends pas encore, qui s'appelle « rapprochement entre culture et socioculture ». Mais comme socioculture n'a jamais été définie et que culture n'a jamais été définie, ça s'est traduit par un rapprochement entre centres culturels et organismes artistiques, on va dire. […] En fait, cette collaboration, elle s'est articulée autour de « nous on a un projet artistique et vous [*NDLR : les animateurs socioculturels*] vous avez un public et on va mettre ça en commun. Donc en fait nous finançons la compagnie et nous lui amenons, c'est ça, le public. »*[51] En d'autres termes, les deux animateurs de l'Action culturelle estiment que ce dispositif n'a servi qu'à légitimer l'action territoriale des centres et des compagnies impliqués, sans pour autant favoriser une implication réelle et durable des habitants.

Dans le cadre de mon stage, j'ai également été amenée à travailler avec l'animatrice culturelle du centre d'animation de la Reynerie, un quartier intégré dans le cadre de la politique de la ville. Son poste a été créé spécifiquement pour doter le centre d'animation d'une activité culturelle soutenue, sous la municipalité Cohen ; pour elle, la volonté politique était plus claire qu'elle ne l'est aujourd'hui : *« il y avait un projet culturel mis en place par les élus de gauche, qui mettait bien en avant le fait que l'action culturelle dans les quartiers était également envisagée comme un support pour créer du lien entre les publics du quartier et d'ailleurs. Donc c'est vraiment avec cet enjeu là qu'on a mis en place notre projet d'activités culturelles et artistiques. […] Y'avait vraiment des axes très clairs sur le fait de décloisonner, de mélanger les publics, vraiment dans une*

[51]Entretien réalisé avec deux animateurs/trices territoriaux, 29 mai 2015

démarche de socioculture. […] Enfin, je trouve qu'il y avait un engagement beaucoup plus clair de ce niveau là, qui moi, correspondait vachement à ce que je défends aussi quoi. Aujourd'hui, on est dans le flou… »[52]

<u>Un flou politique et l'absence d'un cadre réglementaire</u>

Dans les propos des animateurs avec lesquels je me suis entretenue, on retrouve régulièrement la mention du flou politique dans lequel ils se trouvent ; en l'absence de réflexion sur ce que représentent le culturel et le socioculturel[53] et en l'absence d'orientations politiques claires, ce flou se répercute sur le service qui ne parvient pas à poser les bases de son projet et de fait, de ces actions. Selon eux*, « l'animation socioculturelle est centrée sur les individus et les groupes, l'action culturelle est centrée sur les œuvres. C'est vraiment la grande différence. Les œuvres et les artistes quoi. C'est un peu…ça peut paraît un peu…fort comme séparation, mais c'est quand même comme ça que ça se traduit sur le terrain. Même si, il peut y avoir des liens quoi…il faut qu'il y ait des liens. »*[54] Ils rappellent toutefois qu'il s'agit de leur propre interprétation des choses et regrettent que les missions de la DASC n'aient jamais été posées clairement, que ce soit par le politique ou par les différents directeurs. *« [Ca] n'a jamais été construit, jamais défini, les missions n'ont jamais… […] En vingt ans, on a cherché à avoir sa définition. […] Ca permet vraiment de maintenir ce flou artistique et de pouvoir faire ce qu'on veut, quand on veut, le fait qu'il y n'y ait pas de cadre. »*[55]

Depuis l'élection de Jean-Luc Moudenc, en avril 2014, Djilali Lahiani est le nouvel élu au socioculturel. Depuis un an et demi, la plupart des acteurs de la DASC se sentent en période de transition, dans l'attente d'orientations politiques clairement énoncées et d'un projet de service qui en découlerait. Avec l'annonce du départ de Magali Longour, directrice de l'animation socioculturelle pendant la période au cours de laquelle j'ai effectué mon stage, ce sentiment d'instabilité s'est accru : « *on change de directeur de service, on a changé de municipalité il y a un an et demi et pour l'instant, je… Depuis le changement municipal, j'ai pas l'impression qu'il y ait, ni de la part du service, ni de la part des élus, des orientations politiques très claires hein.* »[56] Une

[52]Entretien réalisé avec un/e animateur/trice territorial/e, 18 juin 2015

[53]Pour tenter d'apporter une définition de l'animation socioculturelle, on peut rappeler les propos de P. Moulinier in E. de Waresquel, *Dictionnaire des politiques culturelles*, Larousse, CNRS, 2001 : « *l'animation socioculturelle désigne les actions menées dans le cadre des équipements socioculturels, par des animateurs socioculturels, en vue de favoriser des pratiques amateurs, d'organiser l'expression active des individus et des groupes, de créer ou de recréer une vie de quartier, d'encadrer les loisirs des enfants ou des jeunes, de favoriser la reconnaissance des culturelles minoritaires ».* On ne peut que noter l'absence de référence à une exigence artistique.

[54]Entretien, *op.cit.*

[55]*Supra*

[56]Entretien, *op.cit.*

période de mouvance qui est également soulignée par le responsable de l'Espace Bonnefoy : *« à l'heure actuelle, on n'a pas de projet de direction écrit ! Faut dire que les changements politiques n'arrangent rien, on a changé de municipalité il y a un an et demi et on a toujours rien… »*[57]

Ce qui n'est pas tout à fait vrai ; Djilali Lahiani a donné des orientations politiques à la direction de l'animation socioculturelle qui se résument en trois mots : « *proximité, rayonnement et management.* » Pour le responsable du centre culturel l'Espace Bonnefoy, ces mots peuvent trouver du sens, malgré le fait qu'ils n'aient pas été clairement fixés : *« l'Espace Bonnefoy, comme tous les centres municipaux, doit […] répondre aux missions que s'est fixée la collectivité […]. La proximité, qu'est-ce que ça veut dire ? Chez nous, ce sont les ateliers de pratiques amateurs, ça c'est la proximité. Le rayonnement, c'est là-dessus qu'on doit travailler via notre programmation de spectacles […]. »*[58]

Pour les deux animateurs du service de l'Action culturelle, les orientations données ne suffisent pas. Ils estiment qu'il faut se pencher sur l'écriture d'un véritable projet pour la DASC : *« d'abord, il faut finir le bilan d'ici […]. Le bilan d'ici, ce sont des centres culturels qui sont au cœur des quartiers et qui ne sont pas du tout en phase avec la population. Pas du tout en phase. […] C'est à la prochaine directrice ou au prochain directeur*[59] *[…] de se saisir des trois orientations politiques qui ont été données, d'écrire un projet […] global et après le décliner en projet de services. Et à partir de là, on pourra vraiment commencer à avancer et à travailler différemment. »*[60]

Mais le bilan qu'ils dressent de près de trente années d'existence de la DASC ne semble pas être à la hauteur de leurs attentes : *« au cœur de l'action, plus de projet de territoire, plus rien hein ! Plus de partenariats avec les institutions proches, les associations proches, etc. C'est un peu ça le bilan. Pourquoi, ben parce que comme on est parti dans une politique de diffusion […] on n'a pas besoin, des autres ! Il suffit d'avoir l'artiste, on programme et on n'a pas besoin des autres. »*[61] Pour autant, ils espèrent que le passage à la Direction générale déléguée à la solidarité, à l'éducation et aux sports et que la mention du mot « proximité » dans les orientations données par monsieur Lahiani introduiront rapidement du changement : *« nous, on espère que la proximité veut dire […] travailler avec les habitants, les associations… Construire de véritables projets… […] De territoire, dans lequel l'habitant est le centre, qu'il s'y retrouve […]. »*[62] Ils estiment également qu'il serait nécessaire de mener un travail de fond, afin de clarifier la commande politique : *« faire un travail de fond, c'est-à-dire interroger l'élu ou les élus, « qu'est-ce que c'est que la proximité, comment vous le voyez », « est-ce que ce serait plutôt ça », faire des propositions,*

[57]Entretien réalisé avec un/e responsable de centre culturel et d'animation municipal, 4 mai 2015
[58]Entretien, *op.cit.*
[59]Magali Longour, directrice de la DASC lors de mon stage, quitte la direction dès la fin du mois d'août 2015
[60]Entretien, *op.cit.*
[61]*Ibid.*
[62]*Ibid.*

« plutôt ça ou plutôt ça ». Et à partir de cet aller-retour, de créer vraiment le projet politique et à partir du projet politique, le projet de service sera plus facile à construire, parce qu'il se fera déjà un petit peu avec le politique. […] Et aussi toutes les missions et les objectifs des différents services. […] Mais repartir vraiment… Sur les bases, les fondations. Les vraies fondations. C'est des fondations qu'il nous faut. C'est des fondations qu'on n'a jamais eues. »[63]

Des pratiques disparates, résultat de l'absence d'un projet de service

En l'absence de projet de service écrit et d'un cadre réglementaire, les disparités se créent et persistent, à la fois entre les centres, mais également entre les conceptions que se font les animateurs de leurs métiers. Les agents de la DASC étant chargés, entre autres missions, de la programmation culturelle du centre dans lequel ils travaillent se voient étiquetés « animateurs culturels » par leurs fiches de poste[64]. Ils sont donc des **animateurs culturels**, au sein de la direction de l'**animation socioculturelle**. Si l'on reprend la définition que donnent Geneviève Poujol et Michel Simonot, les métiers d'animateur socioculturel et d'animateur culturel se distinguent assez nettement : *« l'animateur socioculturel propose des activités dont l'objet est le processus d'expression des participants. L'animateur culturel part des œuvres pour proposer à des populations, des groupes sociaux, une familiarisation, une sensibilisation, une diffusion à l'art. »*[65]

L'animatrice culturelle du centre d'animation de la Reynerie évoque la vision qu'elle se fait de son métier : *« moi, je fais surtout en fonction…j'essaye de défendre ce qui, selon moi, a du sens. Finalement, tout le temps en me référant un peu au projet culturel qui avait été mis en place suite aux Assises de la culture* [NDLR : sous la municipalité Cohen]. […] *Je pense qu'à travers l'art, on peut créer du lien quoi. De la rencontre. Pas seulement à travers l'art, d'ailleurs, je pense qu'il y a d'autres formes de partage, de faire ensemble qui permettent aux gens de se rencontrer et de partager des choses quoi. D'aller…de se défaire de leurs préjugés et de leurs stéréotypes, c'est un peu là-dessus qu'on travaille quoi. […] Honnêtement, cette réflexion, je pense qu'elle se vit aussi. Je sais pas si beaucoup de mes collègues le portent, mais je pense que c'est une façon de vivre les choses, c'est comment tu le penses*. »[66] Ce témoignage rejoint plutôt la définition du métier d'animateur socioculturel. De la même façon, l'animateur du service de l'Action culturelle estime que *« la culture est une composante. C'est-à-dire qu'en fait, c'est un moyen de faire acquérir des compétences, de faire en sorte que le public acquiert des compétences, qu'elles soient artistiques,*

[63]Entretien, *op.cit.*
[64]C'est le cas des trois animateurs avec lesquels je me suis entretenue.
[65]POUJOL Geneviève, SIMONOT Michel, « Militants, animateurs et professionnels : le débat « socioculturel-culturel » (1960-1980) », in P. Moulinier, *Les associations dans la vie et la politique culturelles. Regards croisés*, 1970
[66]Entretien, *op.cit.*

mais aussi sociales, de comportement même, de positionnement… La culture est un moyen. »[67] Ce qui n'est pas nécessairement le cas de l'animatrice culturelle en charge du jeune public à l'Espace Bonnefoy, pour qui l'accompagnement du public réside essentiellement dans la mise en place de partenariats avec les enseignants du quartier qui amènent leurs classes voir des spectacles. L'animatrice appelle cela « médiation », soulignant l'importance de l'échange avec les enseignants du fait de la place tenue par l'apprentissage artistique dans les programmes scolaires.

Chacun semble donc faire en fonction de ses possibilités, de ses capacités et de sa vision propre, même si les animateurs culturels de la DASC possèdent une base de travail commune : *« avec à peu près tous mes collègues animateurs culturels, on travaille sur des activités de programmation, voilà, d'artistes, dans le cadre de spectacles jeune public et de la programmation tout public »*[68], rappelle l'animatrice de la Reynerie. Mais, comme le soulignent les deux animateurs du service de l'Action culturelle : « *du moment qu'il n'y a pas d'objectifs clairs, de missions claires, l'animateur il va quand même vers une programmation qui lui correspond, mais pas forcément une programmation qui correspond au territoire. […] L'animateur programme quelque chose qui correspond à lui, plus qu'à un projet de service. C'est pour ça que dans notre service, il y a une telle disparité…* »[69]

Une disparité qui n'a pas toujours existée et qui s'expliquerait notamment par le refus de certains d'être assimilés au secteur socioculturel : « [NDLR : à propos des animateurs culturels au sein de la DASC] *ils veulent surtout ne pas être des animateurs socioculturels, mais des animateurs culturels, avoir une reconnaissance… [Au passage à la direction générale adjointe à la culture], il y a eu un glissement, justement, dans un désir de reconnaissance, à la fois du service et à la fois des personnes. […] Le personnel s'est dit « Ha ! Maintenant ça y'est, on va dans la Culture, on est reconnu ! » […] Il y a une reconnaissance culturelle pour eux ! Et maintenant, leur dire, revenir, leur dire « vous êtes des animateurs socioculturels, vous devez travailler avec les habitants, vous devez travaillez sur votre territoire », c'est-à-dire que, pour eux, de revenir sur une fête de quartier ou un carnaval… […] Pour eux, c'est de la régression ! »*[70] Ainsi, un besoin de reconnaissance aurait conduit la plupart des agents de la DASC en charge de la programmation à glisser progressivement vers de la diffusion et à abandonner l'aspect d'accompagnement du public, à passer d'animateur socioculturel à animateur culturel : *« quand on diffuse des œuvres, on est reconnu, même si y'a pas de public ou que le public n'a pas de compétences, mais quand on*

[67] Entretien, *op.cit.*
[68] Entretien, *op.cit.*
[69] *Supra*
[70] *Supra*

accompagne un public avec la culture comme moyen pour de l'acquisition social, de la transformation sociale, on n'est pas reconnu. »[71] Créer du lien avec les habitants et les structures associatives implantées sur un territoire n'est pas, semble-t-il, la priorité absolue de la plupart des animateurs de la DASC, qui revendiquent leur légitimité à programmer et à diffuser des œuvres, comme symbole de la reconnaissance de leur profession. Mais ce n'est évidemment pas le cas de tous, certains trouvent la richesse de leur activité précisément dans le fait d'utiliser les œuvres et les activités culturelles comme levier pour créer des liens : *« il s'agit beaucoup de lien de confiance, de relations, de rencontres… D'humain, en fait, finalement. Moi je crois beaucoup en ça et c'est pour ça que cette dimension là elle est hyper importante dans mon boulot. Je fais pas juste de la programmation, enfin, y'a tout un travail de lien avec les partenaires associatifs et avec les habitants […]. On peut aller plus loin que la programmation culturelle et la pratique artistique en tant que loisir, quand celle-ci devient une aventure humaine et que ça devient un support à l'expression identitaire des publics. »*[72]

Pour les deux animateurs du service de l'Action culturelle, la manière dont les agents envisagent leurs métiers, de l'animateur au responsable de structure, impacte fortement la façon dont les centres parviennent, ou non, à s'implanter sur leur secteur. Ils regrettent notamment l'absence de remise en question sur leur façon de travailler, lorsqu'est constaté le manque de renouvellement des publics : *« quand ils n'arrivent pas à remplir, entre guillemets, c'est-à-dire à attirer du public dans leurs équipements, ils vont toujours mettre la faute sur la communication, mettre la faute sur la médiation… Mais jamais une remise en question pour savoir si c'est leur programmation, leur façon de travailler qui correspond pas vraiment aux attentes des habitants. »*[73] Mais en l'absence de missions claires découlant d'orientations politiques précises, il semble difficile de donner des directives aux agents de la DASC : *« en fait, c'est difficile d'évaluer le travail des gens, puisqu'il n'y a pas de projet de service, tu peux pas évaluer l'écart entre ce qui est fait et ce qui serait. Sinon, tu pourrais envisager le moyen de réduire cet écart, soit de la formation, soit de l'accompagnement un peu plus, tu vois, du management… Des réorientations d'objectifs, tu vois, tu réduis l'écart petit à petit mais là, sans objectif… »*[74]

Au cours de mon stage à la direction de l'animation socioculturelle, à la Ville de Toulouse, j'ai pu véritablement observer cette quête d'identité de leurs actions par plusieurs agents. Plusieurs fois, au cours de différents entretiens ou conversations informelles, sont revenus les regrets de l'absence d'orientations claires et d'un travail de fond sur ce qu'est l'animation

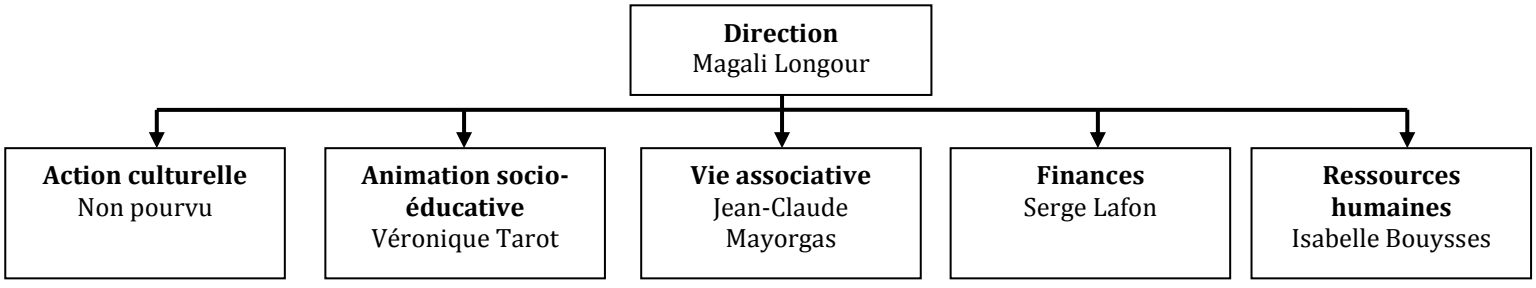
[71] *Supra*
[72] Entretien, *op.cit.*
[73] Entretien, *op.cit.*
[74] *Supra*

socioculturelle. Toutefois, cela se nuance par les informations données dans la première partie du mémoire : dans la dynamique des Assises de la culture, sous la municipalité socialiste, a été impulsée une dynamique de réflexion de fond au sein de la direction de l'animation socioculturelle, même si la plupart des agents peinent à visualiser une mise en œuvre concrète de ces pistes réflexives. En outre, au sein de la DASC, il semblerait que l'opposition culturel/socioculturel soit latente ; certains exigent une clarification de leurs missions en faveur de l'animation socioculturelle, allant presque jusqu'à défendre une culture de la consommation et du loisir, d'autres expriment un besoin de reconnaissance en faisant glisser leur profession vers de la diffusion artistique, d'autres encore s'évertuent à articuler au quotidien les secteurs culturel et socioculturel en utilisant la culture comme un moyen.

b) Un stage de quatre mois au sein de la direction de l'animation socioculturelle

J'ai intégré la direction de l'animation socioculturelle de la mairie de Toulouse en février 2015. Lors de ma recherche de stage, j'avais pris contact avec Magali Longour, la directrice, auprès de qui j'avais déjà fait un stage – elle était alors directrice des affaires culturelles de la Ville de Saint-Etienne –.

La DASC est intégrée à la direction générale adjointe aux solidarités, à la jeunesse et aux sports. Elle se compose de plusieurs services et unités : le service de l'Action culturelle, le service de l'Animation socio-éducative et du développement territorial, le service de la Vie associative et de l'animation sportive, l'unité Finances patrimoine et logistique et l'unité Ressources humaines et communication interne. Le service de l'Action culturelle dans lequel j'ai travaillé pendant quatre mois était composé de deux animateurs culturels : Karima Bendib et Jean-Bernard Morales. Il était directement relié à l'organe de direction, la cheffe de service ayant pris la tête d'un centre culturel un an et demi avant mon arrivée.



Les premiers jours de mon stage, j'ai eu l'occasion de me plonger dans les différents bilans qui avaient été faits les années précédentes ; cela m'a permis de me familiariser avec les différents centres culturels et d'animation, leurs spécificités, leur contexte territorial etc. ainsi qu'avec l'ensemble de l'offre socioculturelle faite à l'échelle de Toulouse, des pratiques amateurs

à la programmation artistique, en passant par les séjours et les ateliers divers. J'ai également pu faire un tour des différents services de la DASC pour m'entretenir avec les agents, afin de mieux comprendre les métiers et les compétences de chacun.

J'ai ensuite été chargée de coordonner la participation des centres à différents événements organisés par la Ville de Toulouse.

Le *Marathon des mots* est né à Toulouse en 2005 et met à l'honneur des écrivains, des poètes etc. Le public est invité à se laisser porter au fil des mots dans divers endroits emblématiques de la ville ; le *Marathon* est également l'occasion de découvrir ou de redécouvrir des textes interprétés par de grands comédiens, de participer à des rencontres avec des auteurs, d'assister à des spectacles musicaux etc. Certains centres culturels et d'animation participent au *Marathon des mots*, en organisant dans leurs locaux des rencontres, des repas, des concerts en lien avec la thématique annuelle – en 2015, le Liban était à l'honneur –. Dès lors, il s'agissait pour moi de jouer un rôle d'intermédiaire entre les responsables de centres ou les animateurs culturels et l'équipe coordinatrice du *Marathon*.

Chaque mois de juin depuis vingt ans se tient le festival *Rio Loco*, rendez-vous incontournable de la scène estivale toulousaine. Depuis 1995, une terre se trouve à l'honneur chaque année, au bord de la Garonne ; composite et cosmopolite, le *Rio Loco* s'est imposé en référence parmi les festivals de musiques du monde. Dès le mois de mai, le festival commence à s'épanouir dans les différents quartiers de la ville à travers les *Barrio Loco* : des spectacles, des concerts, des résidences d'artistes, des expositions, des repas partagés etc. mettent le thème annuel à l'honneur dans les différents centres culturels et d'animation. J'avais pour mission de coordonner les différentes actions proposées au sein des centres et de faire parvenir les informations à l'équipe en charge de l'organisation de l'événement. Toutefois, comme pour le Marathon des mots, les équipes municipales étaient déjà bien engagées dans leurs projets quand j'ai débuté mon stage : si ces missions m'ont permis de me faire connaître au sein du réseau socioculturel municipal, ce n'était qu'essentiellement de la récolte d'informations.

En parallèle de ces missions de coordination, et pour m'imprégner au mieux des missions attribuées au service de l'Action culturelle, j'ai suivi les dossiers de mes collègues Karima Bendib – qui coordonnait le festival *Théâtres d'Hivers* - et Jean-Bernard Morales – en charge du tremplin amateur *Décroche le son !* –. *Théâtres d'Hivers* est un festival consacré à la pratique du théâtre amateur, qui s'est déroulé en 2015 dans pas moins de huit centres culturels et d'animation, une maison de quartier, trois Maisons des Jeunes et de la Culture et deux théâtres privés. L'idée est dans *« mettre en lumière la passion des comédiens pour le texte, le geste, les planches, le public […] [et] de permettre à des troupes de se produire dans des salles toulousaines, d'encourager les*

échanges entre les troupes de théâtre amateur et de favoriser la rencontre avec le public. »[75] Le festival œuvre à mettre l'amateur – au sens de celui qui aime – à l'honneur, ainsi que d'offrir la possibilité à des auteurs encore peu connus de voir leurs textes joués dans des salles de la ville. En 2015, vingt-neufs spectacles se sont tenus sur quatre jours de festival. J'ai pu ainsi assister aux réunions de finalisation de l'organisation ainsi qu'à la concrétisation opérationnelle du festival. Sixième édition en 2015, le tremplin *Décroche le son !*[76] met lui aussi les amateurs sur le devant de la scène, mais en musique cette fois-ci. Réservé aux jeunes de seize à vingt-cinq ans, le tremplin est ouvert à tous les styles musicaux. Six soirées de sélection sont organisées dans les centres culturels et d'animation, à l'issue desquelles les finalistes se produisent sur la scène du Métronum. J'ai pu assister mes collègues dans les dernières modalités d'organisation (contact des groupes, attribution des tâches pour les soirées etc.) ; j'ai également apporté mon soutien de manière plus opérationnelle, en étant présente sur les soirées pour accueillir les groupes, gérer le *catering* etc.

De manière également ponctuelle, j'ai été amenée à travailler avec mes collègues animateurs culturels ; ma tutrice et moi-même pensions qu'il était important de m'imprégner de leurs missions. J'ai été intégrée, à raison de deux jours par semaines, à l'équipe du centre d'animation de la Reynerie. J'ai pu apporter mon soutien à l'animatrice culturelle du centre sur plusieurs points : les relations avec les associations de quartier ; la programmation culturelle pour trimestre de septembre à décembre 2015 ; la mise en place de projets en partenariat avec l'AFEV, implantée sur le territoire de la Reynerie ; la coordination sur le terrain de projets de quartiers (Carnaval, marché des Créatrices, bal de la Reynerie etc.)… Cela fût très intéressant de travailler avec elle et notamment de pouvoir comprendre sa manière de travailler ; je souhaiterais, à l'issue de mon master, accompagner et coordonner des projets notamment dans le secteur du socioculturel et je considère qu'il est très important de connaître la réalité des métiers de ceux qui œuvrent sur le terrain.

Toutes ces missions consistaient cependant en l'apport d'un soutien ponctuel de ma part. La mission principale qui m'a été confiée à la DASC était fortement en lien avec une volonté de mutualisation des pratiques au sein de la DASC. En m'entretenant avec mes collègues des différents services lors de ma première semaine de stage, j'ai pu rapidement percevoir qu'il existait une très grande hétérogénéité des pratiques au sein de la DASC. En effet, plusieurs m'ont fait part des difficultés qu'ils avaient à faire le lien entre leurs services et les différents centres : les documents officiels – financiers, administratifs etc. – n'étaient pas à jour, les échéances

[75] *Festival Théâtres d'Hivers*, http://www.cultures.toulouse.fr/
[76] *Tremplin Décroche le son !*, http://www.cultures.toulouse.fr

n'étaient pas respectées etc. A cette même période, Magali Longour a demandé à l'équipe de l'action culturelle de réaliser une photographie du partenariat existant entre les centres culturels et un festival privé. Nous avons pu constater qu'à quelques semaines seulement du lancement du festival, les services de la direction ne possédaient pas les informations administratives : les prêts/locations de salle n'étaient pas renseignées sur le logiciel dédié, les contrats de cession de spectacles ou les demandes d'achat n'étaient pas fournies en temps voulu etc. Plus largement, cette photographie nous a permis de prendre conscience des difficultés existantes dans l'organisation entre les centres et la direction. Les échéanciers n'étaient pas les mêmes pour tous les centres, avec pour conséquence un acheminement irrégulier des documents administratifs des centres vers la direction, documents administratifs qui n'étaient de toute façon pas à jour, parfois signé de la main de l'ancien élu ! Les conséquences sont sérieuses : lorsque des documents administratifs finissent leur parcours à la direction après la tenue du spectacle concerné, l'impact que cela pourrait avoir en cas d'accident est très grave.

Nous avons donc fait des propositions à Magali Longour pour tenter d'harmoniser les pratiques des différents services et centres au sein de la direction de l'animation socioculturelle. Nous souhaitions créer deux outils, afin de permettre à la DASC de s'acheminer progressivement vers une mutualisation et une harmonisation des pratiques administratives. Le premier outil, que nous avons nommé dossier de programmation et de projet, aurait pu regrouper toutes les informations nécessaires à la programmation ou à l'élaboration d'une action ou d'un projet. S'y seraient trouvé des présentations des tâches, des procédures et des documents destinés à favoriser des pratiques homogènes et à servir d'aide-mémoire pour tout un chacun. L'objectif étant que chaque personne susceptible de conduire un projet ou une action puisse être en possession de ce dossier, afin d'être familiarisé avec le processus administratif. Le deuxième outil se serait fondé sur le même principe, mais plus spécifiquement destiné aux animateurs culturels et aux responsables de centre ; l'idée était notamment de permettre un recensement et une diffusion des moyens techniques et humaines qui auraient pu être mutualisés. En collaboration avec les différents services de la direction, j'ai entrepris de recenser les documents administratifs et financiers indispensables à la conduite d'une action ou d'un projet. J'ai également réfléchi à la manière la plus efficiente de construire ces outils ; j'ai soumis à mes collègues et à Magali Longour l'idée d'une arborescence mise en ligne, de sorte à ce que les documents puissent être actualisés plus facilement. Dans le même temps, j'ai considéré le fait que les centres n'avaient aucun moyen de suivi, une fois leurs documents envoyés à la direction. J'ai donc proposé l'élaboration d'un autre outil en ligne, qui aurait pu être rempli par les services de la direction à des fins d'information des centres des avancées administratives. Enfin, toujours dans une dynamique d'une relation organisationnelle repensée entre les centres et la direction, j'ai également proposé des outils destinés à permettre aux centres de faire un retour à la

direction sur différents points : des dispositifs mis en place, des actions mutualisées etc. Avec Jean-Bernard Morales, nous nous sommes entretenus avec des collègues de la Direction de l'Education, qui menait une réflexion semblable à la nôtre depuis quelques mois. Nous avons pu échanger sur nos pratiques et obtenir des informations sur les modalités d'organisation d'une arborescence en ligne dont nous disposions.

En parallèle de cela, j'ai également été invitée par Magali Longour à participer aux réunions entre les responsables des centres culturels et d'animation, ayant pour objectif de les conduire à travailler en réseau et à mutualiser leurs moyens techniques et humains. Le constat de départ de ces réunions était le suivant : les centres culturels et d'animation ont gagné une autonomie croissante au cours des vingt dernières années, autonomie qui les conduit à définir leur programmation sans la présenter aux autres structures, ou à la direction – hormis à des fins de communication –. Non seulement la coordination de la programmation à l'échelle de la ville est biaisée, mais les mêmes compagnies peuvent être programmées une dizaine de fois au cours d'une même saison, si elles ont l'idée d'aller frapper à la porte de plusieurs structures. En outre, il semblerait qu'il n'y ait aucune coordination sur le sens à donner à leurs actions : *« lui, il croit qu'il est dans l'animation socioculturelle, lui il croit qu'il est dans la diffusion, l'autre il croit qu'il est dans l'aide à la création, l'autre il croit qu'il faut travailler avec le public etc. Et comme chacun parle de son point de vue, c'est compliqué. Et souvent, il n'y a pas de vrai débat, ça s'arrête assez vite. »*[77]

Ces réunions étaient donc nécessaires et devaient aboutir à une construction mutualisée au maximum des programmations des différents centres culturels et d'animation. Lors de la première réunion, certains responsables de centres ont souligné qu'avant de mutualiser, il était nécessaire d'avoir une vision globale de leurs programmations. J'ai donc été chargée, à leur demande, de réaliser un bilan de la programmation culturelle des centres pour la saison 2013-2014. En récupérant des données de sources diverses, j'ai réalisé une fiche par centre, qui détaillait les points suivants : la fréquence de la programmation sur la saison ; la nature de l'offre pour les spectacles adulte et jeune public ; les tranches d'âges concernées par les spectacles jeune public ; le budget comparé pour les spectacles adulte et jeune public ainsi qu'une comparaison avec le budget global accordé aux centres ; la nature de l'offre de conférences et d'expositions pour la saison. L'objectif était de permettre aux responsables d'avoir une vision globale sur la programmation des centres, sur les « couleurs » artistiques privilégiés par chacun etc. afin de pouvoir dégager des axes de travail communs. Dans la perspective de réitérer ce genre de bilan à chaque saison, j'ai également construit des outils permettant de simplifier la démarche. J'ai présenté aux responsables de centre ces outils lors de la réunion suivante, de

[77] Entretien, *op.cit.*

sorte à ce qu'ils puissent proposer des modifications, des approfondissements et un axe de travail à poursuivre.

Lors de cette présentation, l'accueil du bilan a été plus que mitigé : certains responsables de centres, qui n'étaient pas à la première réunion, ont argumenté qu'un bilan de la saison 2013-2014 n'était pas intéressant, dans la mesure où certains centres avaient opéré un revirement dans leur programmation dès le début de la saison 2014-2015. J'ai essayé de leur expliquer qu'il était difficile de proposer un bilan d'une saison en cours, mais que s'ils me fournissaient leurs données je pourrais commencer à construire un bilan pour la première moitié de la saison ; ils n'y ont pas prêté attention et se sont contentés de déclarer mon travail inutilisable, travail que j'avais mené en accord avec la directrice de l'animation socioculturelle, ma tutrice. N'étant pas présente à cette réunion, elle n'a pas eu l'occasion de défendre la tenue de ce bilan, qui a donc été rejeté en bloc. De la même manière, mes collègues du service de l'Action culturelle ne se sont pas manifestés. Lors de notre réunion d'équipe qui a suivi la réunion des responsables de centres, j'ai tout de même fait part à ma tutrice de mon incompréhension face à la réaction de certains et du fait que je trouvais dommage de ne pas utiliser le travail qui avait été mené. Pour autant, ma demande n'a pas abouti : mon stage se terminait une semaine plus tard, semaine dont j'ai profité pour clore ce bilan et laisser mes outils de travail à mes collègues. De la même manière, nous avons été informés que la création des outils d'harmonisation des pratiques serait confiée à un autre service.

Je ne regrette pas les missions qui m'ont été confiées par la directrice de l'animation socioculturelle, Magali Longour. Elles m'ont permis de balayer le paysage culturel et socioculturel de la DASC et de travailler en autonomie pendant quasiment toute la durée de mon stage. Je trouve simplement dommage que cela n'ait pas pu aboutir. La direction de l'animation socioculturelle faisant face à une période de transition compliquée – Magali Longour quitte la direction et, à l'heure actuelle, son (sa) remplaçant(e) n'a pas encore été désigné(e) ; Djilali Lahiani, anciennement adjoint au maire en charge du secteur socioculturel, a également été remplacé lors du dernier remaniement municipal –, je pense que cela n'a pas joué en la faveur des actions que j'ai tenté de mettre en place lors de mon stage.

2. Le secteur socioculturel associatif : la fédération régionale des MJC de Midi-Pyrénées

a) Histoire et présentation de la fédération régionale des MJC de Midi-Pyrénées

Des fédérations régionales réunies en confédération

Jusqu'en 1936, les mouvements d'éducation populaire ne sont pas institutionnalisés : ils sont largement le fait d'initiatives privées et ont des natures très variées. Au cours du XXe siècle, ces mouvements rentrent dans un processus d'institutionnalisation. Dynamisés sous le Front populaire, ils sont reliés au sous-secrétariat des Loisirs et des Sports, dirigé par Léo Lagrange. Le régime de Vichy voit se développer deux secteurs distincts dans l'éducation : le premier regroupe les mouvements officiels, le second ceux issus de la résistance. Après la Libération, l'Etat confirme son rôle grandissant dans les milieux de l'éducation populaire, notamment en développant des centres régionaux d'éducation populaire et de sport (CREPS) et un Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP).

En 1994, André Philip fonde la République des Jeunes, à Lyon, qui devient ensuite fédération française des Maisons des Jeunes et de la Culture (FFMJC). A la fin des années soixante, une Union des fédérations régionales de MJC (UNIREG), distincte de la FFMJC, voit le jour, suivie par l'Association de recherche, d'études et de gestion social du champ socioculturel et des MJC (AREGES-MJC) qui naît au début des années quatre-vingt-dix. Deux ans après cette nouvelle scission, l'UNIREG et l'AREGES signent la Déclaration des principes[78], à Toulouse, et créent la confédération des Maisons des Jeunes et de la Culture de France (CMJCF).

« Tête de réseau, force de réflexion et centre de ressources, la CMJCF porte les orientations stratégiques communes, aide les associations affiliées à partager leurs pratiques et ainsi mieux identifier les nouveaux besoins de leurs différents publics. Elle les soutient et les accompagne dans la réalisation de projets éducatifs, sociaux et culturels qu'elles construisent au plus près des habitants, dans une perspective de développement local. Fonctionnant en réseau, la CMJCF organise les échanges de savoir-faire entre toutes les structures. »[79]

Les fédérations régionales se structurent au sein de la CMJCF autour de valeurs communes, réunies en une déclaration des principes qui rappelle plusieurs points : le principe d'ouverture à tous, sans discrimination ; le respect du *« pluralisme des idées et du principe de laïcité »*[3] ; la vocation commune *« de favoriser l'autonomie et l'épanouissement des personnes »*[3] ; la volonté de permettre *« à tous d'accéder à l'éducation et à la culture, afin que chacun participe à*

[78]Déclaration des principes de la CMJCF, Toulouse, 1994
[79]Présentation de la Confédération, http://www.cmjcf.fr

la construction d'une société plus solidaire »[3] ; l'affirmation de *« l'action éducative des MJC en direction et avec les jeunes »*[3] et de la favorisation du *« transfert des savoirs et des expériences entre générations »*[80] etc.

La confédération, les fédérations, qu'elles soient régionales ou départementales, et les MJC se structurent de la même façon : un conseil d'administration élu et une équipe salariée (ou bénévole, dans le cas de MJC de petites tailles).

La CMJCF est constituée de neuf-cents associations regroupées en treize fédérations régionales ; la moitié de ces associations est située en milieu rural. Elles fédèrent plus de quatre-cent-soixante mille adhérents et touchent près de quatre millions de personnes par les manifestations développées. Chaque année, le réseau de la CMJCF propose treize-mille programmes d'activités culturelles, artistiques, sportives et de loisirs, trois-mille-deux-cents actions jeunes spécifiques, deux-mille-cinq-cents activités enfants spécifiques et cinq-mille-trois-cents programmations de manifestations culturelles et sportives[81]. *« Installées au cœur de la cité, dans les villes, les quartiers et les villages, les Maisons des Jeunes et de la Culture et les associations locales du réseau de la CMJCF tissent jour après jour, par les actions qu'elles mènent avec les habitants, les jeunes, les associations, les collectivités locales et les institutions, ce lien social qui s'est peu à peu brisé, notamment dans certains quartiers de nos villes. Bâties sur des valeurs républicaines, d'éducation populaire, de laïcité, de solidarité, de tolérance et de responsabilité, les MJC intègrent aujourd'hui les attentes d'une société en évolution constante. »*[82]

Les évolutions sociétales conduisent actuellement la confédération des MJC de France à repenser son projet fédéral, à interroger ses valeurs au regard des enjeux nouveaux, à réécrire ses orientations politiques pour soutenir au mieux les fédérations régionales adhérentes. Au cours de mon stage, j'ai pu être intégrée à cette démarche, à travers des groupes de travail de la fédération régionale des MJC de Midi-Pyrénées ou à travers des réunions du comité de pilotage.

La fédération régionale des MJC de Midi-Pyrénées : une organisation en réseau

Les fédérations régionales *« animent leur réseau de MJC et d'associations locales ou départementales, veillent au développement d'actions communes et proposent des services adaptés aux besoins et attentes de leurs adhérents. Elles s'engagent, et à travers elles leurs MJC et*

[80] Déclaration des principes de la CMJCF, *op.cit.*
[81] http://www.cmjcf.fr
[82] *Supra*

associations locales adhérentes, à pratiquer une réelle démocratie, susciter le débat d'idées, favoriser la créativité et l'expérimentation. »[83]

La fédération régionale des MJC de Midi-Pyrénées abritent en son sein cent-trois MJC[84], réparties en huit départements. Pour les départements les plus importants, des fédérations départementales ont également été mises en place : les fédérations départementales de Haute-Garonne et du Tarn. Elles travaillent en lien étroit avec la fédération régionale ; leurs équipes ne sont pas salariées de la fédération régionale et elles ont des missions qui relèvent la plupart du temps également des compétences de la FRMJC MiPy.

Dans son rapport d'Assemblée générale relatif à l'exercice 2014, il est rappelé que la fédération régionale des MJC de Midi-Pyrénées intervient sur plusieurs points : la mobilisation des acteurs du réseau, bien sûr, mais également la gestion des relations avec les collectivités publiques, l'accompagnement des MJC face à la baisse des subventions ou encore une action de veille face à un risque de fragilisation.

Dans ses relations avec les collectivités, la FRMJC MiPy fait le constat *« que l'arrivée de nouvelles équipes s'accompagnait parfois d'une méconnaissance du milieu associatif, des valeurs et des missions portées par les MJC. […] Le plus important pour nous a été de maintenir ou de rétablir un dialogue constructif avec les collectivités concernées. […] Très souvent, il a fallu rappeler l'intérêt et la pertinence d'une démarche partenariale, afin de répondre avec plus de cohérence et d'efficacité à des problématiques locales. Nous avons toujours défendu l'idée que des associations comme les nôtres participaient à l'intérêt général tout en affirmant une identité autour d'un projet d'éducation populaire original. »*[85] La FRMJC profite de ce rapport pour souligner la persévérance dont ont fait preuve les MJC face à la réduction des subventions municipales, pouvant aller de 10% à 30% selon les communes : *« au-delà des premières réactions, des déceptions et des sentiments d'abandon, les MJC ont su faire preuve de ténacité et d'une volonté affirmée de trouver des solutions sans compromettre leur projet associatif. »*[86]

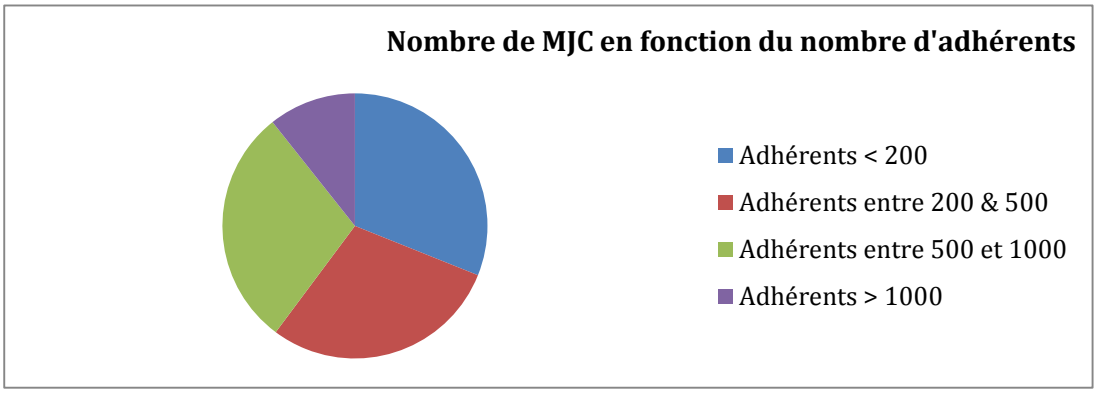
[83] http://www.cmjcf.fr

[84] 48 dans le Tarn, 33 en Haute-Garonne, 7 en Aveyron, 5 dans les Hautes-Pyrénées, 3 en Ariège, 3 dans le Tarn-et-Garonne, 2 dans le Gers et 2 dans le Lot.

[85] Rapport Assemblée générale FRMJC MiPy – Exercice 2014, fourni par le directeur régional

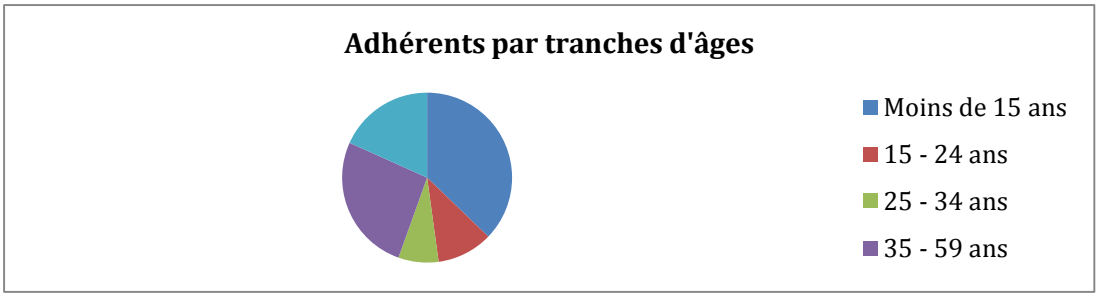
[86] *Supra*

Les tailles des Maisons des Jeunes et de la Culture varient : si certaines ont moins de deux-cents adhérents (les plus nombreuses), d'autres peuvent aller jusqu'à plus de mille adhérents.



Source : Rapport Assemblée générale – Exercice 2014

Si elles se nomment Maisons des **Jeunes**, les MJC ont fait leur principe la non-discrimination entre les publics qui les fréquentent et ce, notamment, quelque soit leur âge. On constate d'ailleurs que les 15-24 ans sont loin d'être les plus représentées au sein des maisons.



Source : Rapport Assemblée générale – Exercice 2014

En plus d'un rôle de coordination des MJC du réseau, la FRMJC MiPy participe à la réécriture du projet fédéral : l'objectif est de *« définir une politique, une stratégie et une organisation adaptées aux évolutions des territoires et aux nouveaux enjeux sociaux et culturels, afin de permettre aux fédérations régionale et départementales de contribuer, avec une cohérence renouvelle, au bon développement des MJC. »*[87]

La FRMJC MiPy attache une importance toute particulière à ce que les MJC de la région s'approprient la démarche d'élaboration du projet ; ces dernières ont d'ailleurs été invitées, dans un premier temps, à remplir un questionnaire, afin d'aider à cibler des grandes thématiques de réflexion. Dans un deuxième temps, les professionnels et les administrateurs des MJC ont été

[87]Rapport Assemblée générale, *op.cit.*

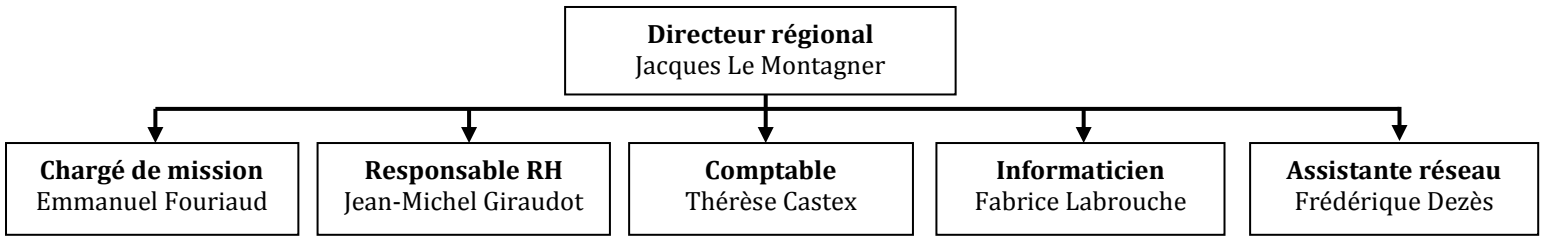
appelés à participer à des groupes thématiques, afin de faire émerger des préconisations, utilisées ensuite par le comité de pilotage du projet fédéral pour élaborer un plan d'action.

La réécriture du projet fédéral tourne autour de plusieurs points clefs : les valeurs portées au niveau fédéral, l'organisation des fédérations, les nouveaux modèles économiques, les domaines d'activité stratégiques etc. J'ai été amenée, dans le cadre de mon stage, à participer à des temps de travail avec l'équipe de la fédération régionale et ses administrateurs.

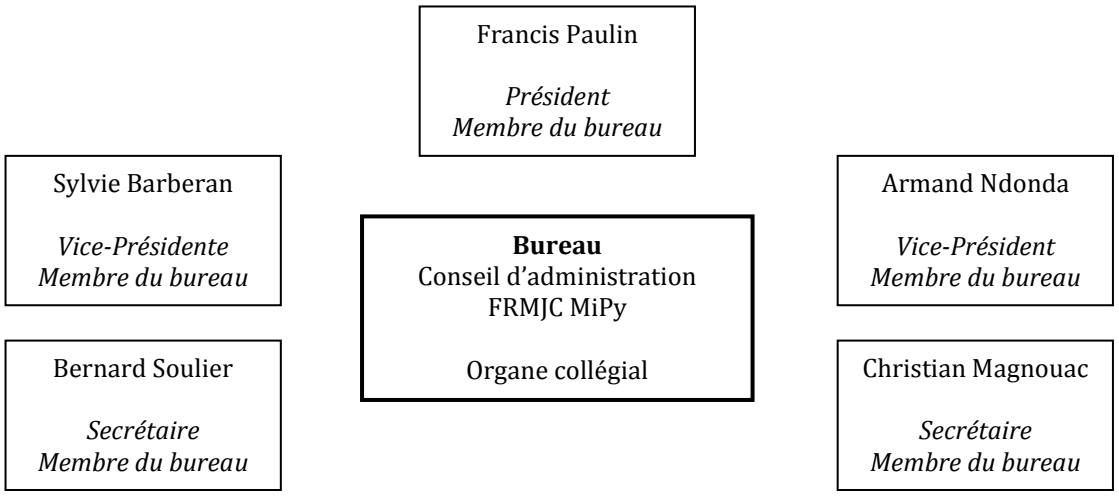
b) Un stage de quatre mois au sein de la fédération régionale des MJC de Midi-Pyrénées

L'organisation de la fédération régionale

L'équipe fédérale est composée de six personnes.



Un conseil d'administration de onze personnes est élu.



L'expérience de stage

A la fin de mon stage à la mairie de Toulouse, étant conventionnée par l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble jusqu'à la fin du mois de septembre, j'ai fait le choix de rechercher un stage complémentaire, avec l'envie de rester sur le territoire toulousain, que je commençais à connaître. J'ai postulé à la fédération régionale des MJC de Midi-Pyrénées (FRMJC MiPy). J'ai été

reçue par le directeur régional, Jacques Le Montagner et le chargé de mission, Emmanuel Fouriaud : ils m'ont tout de suite exprimé leur envie de m'accueillir, notamment pour leur apporter mon soutien dans la participation de la FRMJC à la Convention nationale de Strasbourg (octobre 2015).

Du 22 au 24 octobre 2015, à Strasbourg, se déroulera une Convention nationale organisée par la confédération des MJC de France (CMJCF), soutenue par les fédérations régionales. Deux-mille personnes sont attendues, dont mille-cinq-cent jeunes de seize à vingt-cinq ans. Une Convention nationale, puisque les participants viendront de toutes les régions de France, mais également placée sous le signe de l'international, puisque quasiment tous les pays de l'Union européenne seront représentés par des délégations. La CMJCF se donne pour objectif de valoriser la richesse que représentent les jeunes actifs au sein du réseau confédéral. Richesse de leur engagement, richesse de leurs talents, richesse de leur savoir-vivre et surtout, vivre-ensemble. Pendant trois jours, les participants découvriront les projets portés par leurs camarades d'autres régions, profiteront de nombreux temps conviviaux pour échanger et faire connaissance et investiront au mieux cet espace de rencontre et de réflexion qui leur est offert. Susciter les débats sur les enjeux de société, entre jeunes et moins jeunes, issus de toute la France et d'au-delà pour développer la prise de conscience citoyenne et le désir d'agir pour une démocratie toujours plus vivante, telle est l'ambition affichée de la Convention. Le jeudi 22 octobre au soir se tiendra une grande soirée de valorisation des pratiques artistiques en amateur : musiciens, comédiens, danseurs, réalisateurs pourront monter sur l'une des nombreuses scènes mises en place dans Strasbourg. Le vendredi 23 octobre sera consacré à des débats, des ateliers, des tables rondes etc.

Lorsque je suis arrivée à la FRMJC MiPy, Emmanuel Fouriaud m'a très vite expliqué ce qu'il attendait de moi. Pris sur d'autres projets, il avait tout de même commencé à mobiliser les MJC du réseau Midi-Pyrénées, afin de susciter leur participation. Deux bus au départ de Toulouse avaient déjà été réservés, pouvant emmener cent-cinquante personnes à Strasbourg. Mais, début juin 2015, personne n'avait encore confirmé sa participation. Or, l'équipe chargée de la coordination à Strasbourg souhaitait obtenir un engagement de participation précis et définitif au 15 juin maximum. A alors commencé pour moi un gros travail de mobilisation des MJC : sur la base d'une liste d'une soixantaine de MJC – Emmanuel Fouriaud avait déjà ôté de la liste une partie des cent-trois MJC qui constituent le réseau, parce que trop petites ou uniquement gérées par des bénévoles –, j'ai entrepris de contacter les directeurs et animateurs, afin d'envisager avec eux leur participation à la Convention.

La tâche fût difficile, au début, notamment du fait de ma présence nouvelle au sein de l'équipe de la fédération et de fait, de mon absence de légitimité. Je devais leur rappeler l'importance de leur participation à un tel événement, les formes d'implication possible dans la construction et le déroulement de la Convention mais aussi, très souvent, leur redonner des informations pratiques qui leur avaient été envoyées en amont, essuyer des critiques quant à la participation financière demandée, écouter et conseiller ceux qui jugeaient que la période n'était pas appropriée pour s'engager sur un événement pareil etc. Cela a été très utile : cela m'a non seulement permis de me présenter aux acteurs du réseau des MJC et de dynamiser les projets des uns et des autres sur cette Convention. La plupart des acteurs m'ont remercié *a posteriori* de l'intérêt que la fédération portait à leurs projets, notant que cela leur avait donné envie de se mobiliser. Au total, la FRMJC MiPy sera représentée à la Convention par cent-dix-huit jeunes, trente-et-un animateurs et dix-huit directeurs et administrateurs. Le jeudi soir, douze représentations scéniques seront assurées par des jeunes de Midi-Pyrénées : les pratiques musicales, les formes théâtrales, les formes dansées et la vidéo seront représentées. Pour cette partie, mon travail a notamment consisté à mobiliser les acteurs du réseau, à les encourager à proposer aux jeunes de leurs MJC de valoriser leurs pratiques en amateur. Pour la journée du vendredi, la tâche s'est révélée être plus complexe. En effet, nombre de MJC avaient des envies, des idées mais aucune n'avait de projet défini. En outre, pour éviter une multiplication des ateliers, la CMJCF a fixé le chiffre maximal d'ateliers par fédération à neuf. J'ai donc entrepris, avec les acteurs des MJC, de réfléchir à des projets plus concrets, en essayant de comprendre qu'elles étaient leurs envies de base et comment ces envies pouvaient s'articuler en un atelier cohérent. Je me suis également rendue compte que certaines MJC souhaitaient s'exprimer sur des thèmes communs : j'ai alors dû faire tout un travail de mise en réseau de ces MJC, qui n'avaient pas l'habitude de travailler ensemble, pour les encourager à s'interroger sur un atelier en commun.

Nous avons également organisé une rencontre, le 9 juillet dernier, afin de permettre à ceux qui partiront à la Convention de faire connaissance et de construire au mieux les ateliers du vendredi. J'ai été chargée de préparer cette journée : imaginer des temps d'accueil, d'animations, préparer les supports numériques pour les tables rondes, organiser les groupes de travail sur les ateliers etc. Cette rencontre fût très enrichissante, pour l'équipe de la FRMJC MiPy comme pour les MJC présentes : nous avons pu percevoir les ateliers dont il faudrait soutenir la construction, certaines des MJC en présence ont pu avancer leurs ateliers en se rencontrant physiquement etc.

Jusqu'à la Convention, mes missions sont et seront multiples. Je suis en interaction avec l'équipe de la CMJCF pour faire le lien entre eux et les MJC de la région Midi-Pyrénées : pour la soirée de valorisation des pratiques amateurs, pour la journée dédiée aux ateliers, pour la constitution d'un « groupe média » avec les MJC qui ont une pratique autour de l'information… Je

gère également des aspects logistiques : les relations avec le prestataire pour la location du bus, les réservations de billets de trains et d'avion pour les administrateurs, les questions d'hébergement sur place… J'assure également le relais de la communication faite par la CMJCF et je fournis aux personnes en charge des éléments qu'ils peuvent mettre en valeur. Le mois de septembre sera particulièrement chargé : je vais devoir suivre la constitution des ateliers pour m'assurer qu'ils aient du contenu, fournir aux MJC toutes les informations pratiques dont elles vont avoir besoin, assurer la répartition des groupes dans les transports et les hôtels etc.

En parallèle du travail que je fournis sur la Convention nationale, Jacques Le Montagner et Emmanuel Fouriaud ont également tenu à m'associer à la réflexion autour de la refondation du projet fédéral. Nous avons commencé à préparer un document-cadre pour les groupes de travail issus de Midi-Pyrénées, dont les réflexions et les préconisations seront intégrées au projet par le comité de pilotage ; les trois groupes travailleront chacun sur une piste de réflexion : valeurs et enjeux, pratiques pédagogiques et appropriation des domaines d'activité. En septembre, j'assisterai Emmanuel Fouriaud et/ou Jacques Le Montagner à l'animation de ces ateliers.

Jusqu'ici, mon stage à la fédération régionale des MJC de Midi-Pyrénées a été très formateur. Emmanuel Fouriaud et Jacques Le Montagner m'ont laissé en très grande autonomie sur le projet de la Convention 2015, ce qui m'a permis de faire mes preuves, aussi bien auprès des acteurs du réseau des MJC de Midi-Pyrénées qu'auprès de l'équipe de la CMJCF. L'articulation de missions très opérationnelles avec un cadre de réflexion autour du projet fédéral est également très enrichissante.

Le dépassement du constat d'échec de la démocratisation culturelle – Les droits culturels

III. Les pratiques culturelles appréhendées à la lumière des droits culturels

En 1959, le décret fondateur du ministère de la Culture donne à ce dernier la *« mission de rendre accessibles les œuvres capitales de l'humanité, et d'abord de la France, au plus grand nombre possible de Français. »*[88]

Ce décret ancre la démocratisation culturelle au cœur de la politique culturelle française, dans une conception malrausienne de la culture – bien que Malraux lui-même n'ait jamais prononcé les mots « démocratisation culturelle ». Trois objectifs auraient été fixés : la croissance du nombre de participants à la vie artistique et culturelle – « le public » –, la diminution des disparités entre les catégories de population qui participent à la vie artistique et culturelle – modification de la composition sociodémographique du public – et la fidélisation des nouveaux pratiquants en un public de connaisseurs[89]. Outre l'étude des statistiques, qui nous révèlent qu'il n'y a eu que très peu de renouvellement des publics de la culture ces cinquante dernières années en dépit des efforts de démocratisation culturelle, cette conception de la politique culturelle est critiquée en son sens même*. « Le Ministère de la culture doit en priorité expliciter la manière de distinguer les « œuvres » des « non-œuvres », c'est-à-dire de séparer les produits culturels n'ayant pas de valeur pour l'ambition publique et ceux qui ont une « valeur capitale » justifiant l'effort financier de la Nation. »*[90] Cela reviendrait à dire que certains auraient le savoir nécessaire à la désignation des bonnes références culturelles qui doivent être intégrées par l'ensemble de la civilisation : *« certains êtres humains [disposeraient] des codes de lecture de ce qui est capital pour l'humanité, en les opposant à d'autres dont les manières de valoriser leur existence seraient sans intérêt pour le genre humain. »*[91] Les personnes « à conduire vers la culture » sont définies sur la base d'un manque ; d'une absence de participation à une vie artistique et culturelle qui serait légitime. Une vision (con)descendante de la culture qui reste donc très élitiste.

De la même manière, le concept de développement culturel est remis en cause : *« le développement culturel [fait] « harmonie », là où [sourde] la tension entre le peuple à émanciper et l'élite. Le modèle moderne de l'institution [est], ainsi, préservé puisque l'individu [est] reconnu dans son passé mais, grâce au choix des références artistiques communes à l'humanité que lui propose l'institution, il [accède] à une meilleure maîtrise de son destin. […] La politique publique reconnaît*

---

[88] *Décret n°59-889 sur la mission et l'organisation du ministère chargé des Affaires culturelles*, 1959, http://www.assemblee-nationale.fr

[89] DONNAT Olivier, *Démocratisation culturelle : l'intervention publique en débat*, La Documentation française, Paris : 2008

[90] LUCAS Jean-Michel, *L'évaluation de la politique culturelle : de l'évitement des valeurs à la confrontation des dignités culturelles*, 2011, www.irma.asso.fr

[91] CESER Midi-Pyrénées, *Avis – Culture et lien social*, Commission Santé, Social, Culture, Assemblée plénière, 2014

les pratiques culturelles de l'individu mais elle offre à chacun des possibilités de dépasser son histoire (singulière et territorialisée) en associant sa pratique contingente aux valeurs de l'artistique qui, on le rappelle, sont des valeurs supérieures de l'humain (universelles et en plus déterritorialisées). »[92]

Nombreux sont ceux qui appellent à dépasser cette conception descendante de la politique culturelle française, défendant une *« obligation politique de débattre publiquement de la valeur des cultures dans leurs relations avec la construction d'une société plus humaine »*[93] et de *« débattre de ce qui fait valeur pour les uns et aucunement pour les autres, pour nourrir notre humanité commune »*[94], dans un mouvement de réflexion généralisée autour des droits culturels.

En effet, depuis quelques années, de nombreux acteurs culturels et/ou institutionnels s'interrogent sur l'articulation de leurs pratiques autour des droits culturels, consacrés par la *Déclaration de Fribourg* en 2011. En France également, la discussion est lancée ; certains dénoncent toutefois une lenteur politique à mettre en place un débat public : *« la politique culturelle à la française sera bientôt la seule à vivre sur le modèle du despotisme éclairé ! Elle sera bientôt la seule à refuser obstinément, comme un tabou, de mettre le citoyen autour de la table de négociation pour dialoguer et se confronter, autour des valeurs, des finalités, des objectifs, des missions publiques et des moyens. Elle sera la seule à s'opposer à une dynamique de co-construction capable d'organiser, selon des règles transparentes connues de tous, les dispositifs, les procédures, les lieux, les moments et les modalités de rendre compte de l'action culturelle. »*[95]

Comment intégrer cette réflexion autour des droits culturels dans les pratiques culturelles ? En nous interrogeant sur les fondements des droits culturels (1), nous pouvons repenser certaines pratiques à la lumière de cette réflexion (2).

---

[92]LUCAS Jean-Michel, *Politique culturelle : derrière le rideau magique de la culture universelle surgit le droit culturel et ses contrats*, 2006, http://www.irma.asso.fr

[93]LUCAS Jean-Michel, *L'évaluation de la politique culturelle : de l'évitement des valeurs à la confrontation des dignités culturelle*, 2011, http://www.irma.asso.fr

[94]CESER Midi-Pyrénées, *Avis – Culture et lien social, op.cit.*

[95]LUCAS Jean-Michel, Interrogations sur les politiques publiques de la culture : l'intérêt général à portée de main, 2007, http://www.irma.asso.fr

1. Du droit à la culture aux droits culturels

« Aujourd'hui, l'enjeu est de passer du « droit à la culture » aux « droits culturels » qui ont pour caractéristiques de considérer chaque personne à égalité avec les autres et non à hiérarchiser les personnes selon leur catégorie sociale et leur place dans la société. »[96]

a) Origines et définitions des droits culturels

Dès les années soixante, les acteurs de l'animation socioculturelle réfléchissent au sens à donner à leurs métiers : il s'agissait de *« permettre l'épanouissement des individus ou des groupes dans leur vie individuelle ou sociale, grâce à une meilleure vie relationnelle ou une meilleure prise en main de leurs responsabilités singulières ou collectives. »*[97] On retrouve dans cette vision très idéologique de l'animation socioculturelle certains des fondements que se donne le courant autour de la promotion des droits culturels. Mais cette réflexion a été engloutie par les grands concepts de démocratisation et de développement culturels.

Dans les années quatre-vingts, le lien entre la culture, le domaine social et la politique de la ville se renforce, ce qui conduit notamment à un tournant dans la démocratisation culturelle : on parle désormais de démocratie culturelle, de la *« contestation des hiérarchies culturelles traditionnelles par la valorisation des cultures dites « populaires »*. »[98] Les expressions artistiques et les pratiques culturelles portées par les populations, notamment des « quartiers », sont mises en avant, on favorise l'initiative des acteurs locaux, on valorise le rôle des structures de proximité etc. Cependant, comme sous la démocratisation culturelle, on reste dans une logique d'élargissement des publics : non plus seulement pour les amener vers la culture « légitime » mais en reconnaissant leurs cultures « populaires » comme inclues dans cette culture « légitime », qui touche, de fait, un plus large public. Le lien qui est fait entre culture et politique de la ville conserve la distinction négative de la démocratisation culturelle : si l'on tente de ne plus désigner les populations concernées par le « manque », par les difficultés d'accès à la culture, les risques de stigmatisation persistent. *« La politique de la ville est en effet confrontée à un risque considérable, celui de renforcer la stigmatisation des quartiers et des villes dans lesquels elle est mise en œuvre, précisément à cause du ciblage territorial qu'elle implique. »*[99]

---

[96]CESER Midi-Pyrénées, *Avis – Culture et lien social*, op.cit.

[97]POUJOL Geneviève, SIMONOT Michel, « Militants, animateurs et professionnels : le débat « socioculturel-culturel » (1960-1980) », in P. Moulinier, *Les associations dans la vie et la politique culturelles. Regards croisés*, 1970

[98]DONNAT Olivier, *Démocratisation culturelle : l'intervention publique en débat, op.cit.*

[99]LAFARGUEDE-GRANGENEUVE Loïc, « Culture, territoire et travail social », *Vie sociale* 2/2007

Pour certain, le courant des droits culturels s'est formé en réaction au constat d'échec de la démocratisation, puis de la démocratie culturelles : *« pourquoi les gens ne vont pas plus vers la culture ? Ça fait cinquante ans qu'on essaye de les faire y aller et ça ne fonctionne pas, on fait face à un échec de la démocratisation culturelle, ça c'est certain. Mais plutôt que dire « ça ne marche pas » et de se contenter de ce constat d'échec, il faut penser autrement. La théorie des droits culturels, […] elle est basée sur l'erreur de Malraux. Cette erreur, qu'est-ce que c'est ? C'était de croire qu'un petit nombre de personnes choisit les grandes œuvres de l'humanité auxquelles tout le monde doit avoir accès. Cette vision descendante de la culture, c'était ça l'erreur. On est parti d'un constat de lacune, de manque de ces gens qui n'avaient pas accès aux grandes œuvres. On leur a dit qu'ils passaient à côté. Les droits culturels, ça part des personnes. On considère que les personnes elles-mêmes sont porteuses de culture, on part de ce constat là et on s'appuie dessus pour les convier à s'intéresser à d'autres formes de culture. […] Les droits culturels, c'est une façon de penser qui bouleverse la vision de Malraux. Je ne dis pas qu'il faut rejeter tout ce qu'a dit Malraux. Il y a un côté positif à ce service public de la culture, et il avait en idée une politique culturelle ambitieuse c'est une bonne chose. La décentralisation aussi, c'est positif, on a un maillage territorial, avec des équipements culturels décentralisés. Mais il faut penser plus loin. »*[100]

Lorsque l'on évoque les droits culturels, les textes de références cités sont nombreux et variés : la *Déclaration universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen* (1948), la *Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle* (2001), l'*Agenda 21 de la culture* (2004) ou encore la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles* (2005). Mais c'est surtout la *Déclaration de Fribourg* (2007) qui a officiellement acté l'existence des droits culturels.

Cette dernière réaffirme, entre autres, *« que les droits de l'homme sont universels, indivisibles et interdépendants, et que les droits culturels sont à l'égal des autres droits de l'homme une expression et une exigence de la dignité humaine »*[101], considère *« la nécessité de prendre en compte la dimension culturelle de l'ensemble des droits de l'homme actuellement reconnus »*[101], ou encore estime *« que le respect de la diversité et des droits culturels est un facteur déterminant pour la légitimité et la cohérence du développement durable fondé sur l'indivisibilité des droits de l'homme. »*[101] Composée de douze articles, elle couvre des sujets larges tels que « identité et patrimoine culturels », « communication et information », « coopération culturelle », « insertion dans l'économie » ou encore « responsabilité des Organisations internationales ».

[100]Entretien réalisé avec un/e responsable de centre culturel et d'animation muncipal, 4 mai 2015
[101]*Déclaration de Fribourg*, Fribourg, 2007

La Déclaration de Fribourg a adopté les définitions suivantes :

- *le terme « culture » recouvre les valeurs, les croyances, les convictions, les langues, les savoirs et les arts, les traditions, institutions et modes de vie par lesquels une personne ou un groupe exprime son humanité et les significations qu'il donne à son existence et à son développement ;*
- *l'expression « identité culturelle » est comprise comme l'ensemble des références culturelles par lequel une personne, seule ou en commun, se définit, se constitue, communique et entend être reconnue dans sa dignité ;*
- *par « communauté culturelle », on entend un groupe de personnes qui partagent des références constitutives d'une identité culturelle commune, qu'elles entendent préserver et développer. »*[102]

Parmi les douze articles, j'ai sélectionné les extraits qui semblaient pertinents pour illustrer la suite du propos :

- Article 4 (référence à des communautés culturelles)

« Toute personne a la liberté de choisir de se référer ou non à une ou plusieurs communautés culturelles, sans considération de frontières, et de modifier ce choix. »[103]

- Article 5 (accès et participation à la vie culturelle)

« Toute personne, aussi bien seule qu'en commun, a le droit d'accéder et de participer librement, sans considération de frontières, à la vie culturelle à travers les activités de son choix. »[104]

- Article 6 (éducation et formation)

« Toute personne, seule ou en commun, a droit tout au long de son existence, à une éducation et à une formation qui, en répondant à ses besoins éducatifs fondamentaux, contribuent au libre et plein développement de son identité culturelle dans le respect des droits d'autrui et de la diversité culturelle. »[105]

La définition actée par la *Déclaration de Fribourg*, et les articles trois à six qui la précise, est une large définition de la culture, qui n'est évidemment pas réduite au sens d'art, comme cela a pu l'être parfois. *« La Déclaration de Fribourg dit que chacun peut choisir sa communauté culturelle, c'est-à-dire ses références culturelles. Chaque personne doit avoir la liberté, aussi, de se séparer de cette communauté à son gré. […] Du coup, la question de la dignité culturelle se pose autrement : elle est renvoyée à l'identité culturelle de la personne dans ses relations à toutes les autres personnes. »*[106]

---

[102] *Déclaration de Fribourg, op.cit.*
[103] *Supra*
[104] *Supra*
[105] Supra
[106] LUCAS Jean-Michel, *Entretien avec François Mauger*, 2014, http://www.irma.asso.fr

- Article 9 (principes de gouvernance démocratique)

« Les acteurs culturels des trois secteurs, public, privé ou civil, ont notamment la responsabilité dans le cadre d'une gouvernance démocratique d'interagir et au besoin de prendre des initiatives pour veiller au respect des droits culturels, et développer des modes de concertation et de participation afin d'en assurer la réalisation, en particulier pour les personnes les plus défavorisées en raison de leur situation sociale ou de leur appartenance à une minorité. »[107]

Ainsi, cette définition de la culture est une définition éthique, où l'on considère que « faire culture » équivaut à « faire humanité ensemble » ; ce qui fait ou non humanité doit être débattu, discuté et non plus défini et figé par une force politique, sociale ou religieuse, comme c'est le cas sous la démocratisation culturelle.

- Article 11 (responsabilité des acteurs publics)

« Les Etats et divers acteurs publics doivent, dans le cadre de leurs compétences et responsabilités spécifiques, intégrer dans leurs législations et leurs pratiques nationales les droits reconnus dans la présente déclaration. »[108]

La demande de la *Déclaration de Fribourg* est donc celle d'une reconnaissance des droits culturelles dans les politiques culturelles publiques ; plusieurs instances appuient cette requête : *« il nous faut aujourd'hui promouvoir une politique culturelle qui place la reconnaissance des droits culturels au fondement de son action et la dignité des personnes comme son objectif central, permettant ainsi la prise en compte du désir d'expérimentation créatrice de chacun et la valorisation des identités collectives, et par delà, le dialogue entre les individus & les groupes. […] [Il s'agit de placer au cœur de l'action publique] l'attention à la personne, à ses droits culturels, à son désir de reconnaissance, à son besoin d'émancipation, à sa volonté de participation, à la construction d'un imaginaire sensible partagé. »*[109] En France, les sénateurs ont proposé un amendement sur les droits culturels à la loi portant la Nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), de sorte à ce que *« l'Etat et les collectivités territoriales exercent conjointement leurs compétences en matière culturelle, dans le respect des droits culturels »*. Rejeté par l'Assemblée nationale, cet amendement a finalement été intégré à la loi NOTRe, nous y reviendrons.

[107] *Déclaration de Fribourg, op.cit.*
[108] *Supra*
[109] CESER, *Avis – Culture et lien social, op.cit.*

b) Fondements et principes des droits culturels

Les droits culturels reposent sur plusieurs balises éthiques nécessaires pour faire humanité ensemble :

- l'éthique publique indépassable d'une égalité des hommes en droits et en dignité, qui puise son sens dans la *Déclaration universelle des droits de l'Homme et du Citoyen* de 1946 ;
- l'identité culturelle singulière inaliénable de chaque être humain ;
- le maximum d'interactions entre les différentes identités culturelles ;
- l'accès à plus d'autonomie dans les choix culturels de chacun[110]

La reconnaissance de l'identité singulière de chacun fonde la personne dans sa dignité d'être libre et autonome, en lui assurant qu'elle détient la liberté de faire ou de ne pas faire, à tout moment. Assurer les interactions entre les identités culturelles différentes relève de la responsabilité collective, et notamment de la responsabilité publique, d'offrir des espaces de rencontre et de discussions, afin que les différences culturelles deviennent des diversités culturelles. Enfin, permettre l'accès à plus d'autonomie dans les choix culturels de chacun, c'est ce que l'on nomme *capabilité (empowerment).*

La croissance des capabilités de chacun est un pilier véritablement central dans la défense des droits culturels. L'enjeu consiste faire progresser la liberté effective des personnes par rapport à une situation antérieure et à faire reculer la pauvreté culturelle (lorsque la personne ne mobilise qu'un nombre restreint de références culturelles collectives). *« L'homme pauvre et l'homme violenté ne peuvent accéder aux libertés que s'ils sont en mesure de s'approprier les liens avec les réserves de culture, les « capitaux culturels », fournisseurs de sens et révélateurs de leur propre aptitude à donner du sens. Sans cet accès à la capacité fondamentale de trouver du sens à l'existence, les aides diverses tombent à plat. »*[111] A contrario, la richesse culturelle se joue dans la capacité à mobiliser une multitude de références ; *« la liberté effective progresse par la reconnaissance enrichie par ces relations pourvoyeuses d'une identité culturelle plurielle, variée et dynamique. »*[112]

L'éthique de capabilité s'accompagne de deux exigences : l'exigence d'un projet adéquat, pensé et construit avec la personne dans la réciprocité des dignités et des libertés de chacun et l'exigence de la mutation de la place du professionnel, afin d'éviter toute posture descendante de « celui qui sait » face à « celui qui ne sait pas ». Ainsi, l'enjeu de l'acquisition de capabilités se fond avec l'enjeu de la personne devant actrice de sa propre culture.

---

[110]LUCAS Jean-Michel, *Pour repenser les enjeux culturels publics*, 2013, http://www.irma.asso.fr

[111]MEYER-BISCH Patrice, « Analyse des droits culturels », dans *Droits fondamentaux, n° 7*, janvier 2008

[112]LUCAS Jean-Michel, *Le projet émancipateur de l'Education populaire au risque de l'universalité des droits humains*, 2012

L'autre pilier fondamental des droits culturels est la réciprocité entre les personnes. *« Poser que des personnes sont « pauvres culturellement » peut être utile pour penser des formes d'actions, [mais] cela comporte un risque de mise en indignité de ces personnes. […] En d'autres termes, il ne suffit pas de définir leur souffrance, il est également nécessaire de les positionner en tant qu'acteurs, dotés de capacité à agir et de droits d'avoir des droits. »*[113] L'enjeu est de sortir d'une logique descendante, d'une définition des personnes par le manque, pour commencer à penser chacun comme un être porteur de culture, afin de garantir la liberté et l'égalité de tous en dignité et en droits.

Les principes fondamentaux des droits culturels et les exigences qui en découlent peuvent-être appliqués aux pratiques artistiques et culturelles, afin d'y inscrire la liberté et l'égalité de tous en dignité et en droits.

[113]CESER, *Avis – Culture et lien social, op.cit.*

2. Repenser les pratiques culturelles

« Parier sur le développement humain, c'est ainsi croire que la délibération démocratique permettra d'élaborer les règles d'une vie commune, qui se révèlent un peu moins injustes pour la liberté des personnes. »[114]

a) Des droits culturels intimement liés aux principes de l'éducation populaire

Dans son sens et ses fondements d'action, le courant des droits culturels est proche du courant de l'éducation populaire. Les Maisons des Jeunes et de la Culture ont notamment entamé une réflexion partagée autour des droits culturels et de leur intégration dans leur action.

Jean-Michel Lucas, également connu sous le pseudonyme de Doc Kasimir Bisou, a occupé des fonctions dans l'administration culturelle française ; universitaire engagé, il plaide notamment pour que les enjeux éthiques soient pris en compte dans la conduite des politiques culturelles publiques. Auteur de nombreux travaux sur les droits culturels, il a travaillé avec la fédération régionale des MJC de Bretagne sur la manière d'articuler ces droits avec les valeurs d'éducation populaire. Cette sous-partie s'inspire largement de ces travaux.

Les valeurs défendues par les courants d'éducation populaire sont très proches de celles portées par le courant des droits culturels. Les Maisons des Jeunes et de la Culture fondent leur existence sur plusieurs principes : la confiance (en soi et en l'autre), le droit d'agir, l'estime de soi et des autres, l'autonomisation des personnes et l'ouverture d'espaces de dialogue[115].

Ces principes sont en de nombreux points semblables à ceux que porte le courant des droits culturels. Pour autant, signer une déclaration de principes ne suffit pas à les mettre effectivement en œuvre dans l'action quotidienne des MJC. Jean-Michel Lucas, dans ses travaux, invite les MJC à repenser leur action selon l'approche basée sur les droits humains (ABDH), afin de dépasser les approches sectorielles de l'art, de la culture ou du socioculturel, encore prégnantes. L'ABDH *« revendique l'éthique des droits humains, libres et égaux en dignité et en droits »*[116] afin de percevoir *« chacun comme en capacité de se constituer son identité culturelle singulière et de la revendiquer dans le respect réciproque des dignités de chacun. »*[117] Ainsi, chaque

[114]LUCAS Jean-Michel, *De l'accroche des MJC à l'ABDH, ou comment mieux prendre en compte l'éthique du développement humain dans l'organisation d'une MJC ? – Suite du processus de discussion avec le réseau des MJC de Bretagne sur la mise en œuvre des droits culturels*, 2014

[115]LUCAS Jean-Michel, *Les MJC, architectes de la dignité des personnes – Note de travail pour la Fédération régionale des MJC de Bretagne*, 2014

[116]LUCAS Jean-Michel, *De l'accroche des MJC à l'ABDH, ou comment mieux prendre en compte l'éthique du développement humain dans l'organisation d'une MJC ?, op.cit.*

[117]*Supra*

personne qui fréquente la MJC a une identité culturelle différente, qu'il faut prendre en compte et accompagner au mieux dans sa dignité tout en respectant les identités culturelles des autres.

Cette affirmation impacte la façon de procéder des MJC : cela les invite à ne plus s'adresser à des ensembles (les « jeunes », les « seniors », les « adultes »…) mais à des personnes, toutes uniques dans leur identité. *« Si c'est un « jeune » qui entre [NDLR : dans la MJC], ce n'est pourtant pas à un « jeune » que l'on s'adresse, mais à une personne qui, parmi beaucoup d'autres caractéristiques, a un âge peu avancé ! Dans le référentiel éthique des droits humains, il n'y a aucune raison de considérer que cette personne « jeune » est assimilable à une autre personne « jeune ». »*[118] L'écueil à éviter est justement celui d'enfermer une personne dans un groupe, dans une catégorie culturelle collective qu'il n'aurait pas choisi malgré les ressemblances pratiques que l'on croit percevoir.

Ces différences entre les identités culturelles des uns et des autres s'accompagnent nécessairement de la valorisation de temps d'échanges et d'espaces de discussions : *« la responsabilité de la MJC ne commence pas avec le dialogue de tous avec tous, ni avec le partage du commun […]. Elle commence par l'acceptation de l'écart entre les identités culturelles. Tous différents. Au nom de l'universalité de la liberté et de l'égale dignité des personnes, il s'en déduit l'exigence d'accueillir ces différences et, par conséquent, les écarts et les tensions entre les identités culturelles. C'est le dissensus entre les identités culturelles qui est la première réalité. »*[119] Cette confrontation indispensable des identités culturelles de ceux qui fréquentent la MJC conduit à des ajustements afin de prendre en compte de la meilleure manière possible les libertés et les dignités des uns et des autres. *« La contrepartie de la liberté est alors l'effort de réciprocité demandé à chacun pour entendre la liberté d'autrui »*[120] ; la réciprocité, fondamentale, permet d'articuler les différences culturelles pour en faire des diversités culturelles.

Afin de permettre aux Maisons des Jeunes et de la Culture d'inscrire véritablement leurs actions dans le référentiel éthique des droits humains et de mener une réflexion sur la liberté et la dignité de chaque personne, Jean-Michel Lucas leur a proposé une conduite à tenir.

Il invite les MJC à se considérer comme des acteurs indispensables du développement humain et non pas comme des prestataires de services et d'offres culturels, une offre qui plus est destinée à faire découvrir les œuvres artistiques capitales de l'humanité. En effet, les MJC mobilisent des spécialistes de multiples disciplines artistiques et culturelles, offrant ainsi *« plus*

---

[118] *Supra*

[119] LUCAS Jean-Michel, *De l'accroche des MJC à l'ABDH, ou comment mieux prendre en compte l'éthique du développement humain dans l'organisation d'une MJC ?, op.cit.*

[120] *Supra*

de libertés effectives pour la personne de faire des choix parmi plusieurs situations réelles. »[121] En cela, les MJC se placent dans une logique d'acquisition de capabilités, dont l'enjeu politique est de *« permettre plus de justice dans l'exercice du droit à la liberté de chaque personne, même si, in fine, cette liberté consiste à ne pas faire. »*[122]

Jean-Michel Lucas appelle également les MJC à inscrire dans le cœur de leur mission l'accompagnement des personnes vers leur émancipation, qu'il définit comme le « moment où la personne est en situation d'accéder à plus de dignité et de liberté par rapport à une situation antérieure. »[123]

Les MJC, de par leur appartenance au courant d'éducation populaire, sont des lieux très propices à une réflexion autour des droits culturels et de l'éthique des droits humains. Cette réflexion pourrait mener à une évolution des pratiques au sein des MJC, en réinterrogeant les principes de l'éducation populaire au regard des évolutions sociétales.

Toutefois, les droits culturels et l'éthique des droits humains peuvent s'articuler avec les pratiques culturelles et artistiques d'une manière plus générale.

b) Réflexion sur l'évolution des pratiques culturelles à la lumière des droits culturels

<u>Les projets artistiques et culturels participatifs</u>

Depuis plusieurs années, la question de la participation des habitants à la vie artistique et culturelle revient de manière récurrente. On évoque la démocratie culturelle, on défend l'idée qu'il ne faut plus faire *pour* mais *avec* les habitants d'un quartier, très souvent défavorisé. On peut distinguer trois formes de participation à la vie artistique et culturelle[124] :

- les formes délibératives et argumentatives (les Assises de la culture qui se sont tenues à Toulouse en sont une forme typique) ;
- les formes dialogiques (rencontres et débats organisés pour le public avec des artistes, des professionnels de la culture et des experts) ;
- les formes esthétiques (*« expériences données à vivre à des publics ou à des membres de la population, souvent considérés comme éloignés de l'offre culturelle, qui quittent leur statut*

[121]SEN Amartya, cité par LUCAS Jean-Michel dans *De l'accroche des MJC à l'ABDH, ou comment mieux prendre en compte l'éthique du développement humain dans l'organisation d'une MJC ?, op.cit.*
[122]LUCAS Jean-Michel dans *De l'accroche des MJC à l'ABDH, ou comment mieux prendre en compte l'éthique du développement humain dans l'organisation d'une MJC ?, op.cit.*
[123]*Supra*
[124]BORDEAUX Marie-Christine, LIOT François, Dossier – La participation des habitants à la vie artistique et culturelle, *L'Observatoire n°40*, 2012

pour revêtir celui de participant, dans des œuvres dites « participatives »[125] ; le projet Façades, qui s'est tenu dans le quartier de Rangueil à Toulouse en est un exemple type[126]).

Mais les écueils propres à de tels projets ne sont encore que trop rarement évités, notamment le *« plaquage superficiel d'une action culturelle sur un quartier »*[127], dans le but à peine voilé de légitimation sociale d'un projet artistique. Les termes utilisés dans l'écriture de ces projets maintiennent l'ascendance exercée par l'équipe artistique sur les personnes qui participent au projet : on parle d' « habitants » et non pas de « citoyens » ou de « personnes », comme s'ils n'étaient caractérisés que par la géographie de leur habitation ; ni valeur politique, ni codes artistiques, ni porteur d'une culture et d'une identité culturelle singulière, l'« habitant » n'est que son lieu de vie. *« La valeur d'épanouissement est d'un seul côté, celui de l'équipe artistique et, de l'autre côté, la population n'a qu'un seul attribut : recevoir le culturel qu'on lui « donne » pour enrichir son esprit. »*[128]

« A quelles conditions ces démarches ne se contentent pas d'être un renouvellement des formes artistiques pour devenir de véritables lieux d'expérimentation d'autres modes de diffusion et d'autres modes de gouvernance, capable de transformer durablement les hiérarchies dans lesquelles le milieu culturel s'est enferré ? »[129] En s'interrogeant sur la mise en pratique des droits culturels dans les projets participatifs, il est possible de penser de nouveaux modes d'intervention, de faire en sorte que *« les projet permettent [alors] de valoriser les personnes, les « requalifier » en leur donnant – enfin – la parole et la possibilité de s'exprimer et de donner le meilleur d'elles-mêmes »*[130], que soient valorisées l'expression individuelle et l'expérimentation. En effet, le mouvement des droits culturels pose une question de fond, *« celle de l'appropriation de son rapport au monde, et donc notamment à l'art et à la culture dans la mesure où ils suscitent des lieux et des moments de sociabilité où la recherche de l'autre et l'affirmation de soi constituent deux tendances complémentaires. »*[131]

---

[125] *Supra*

[126] « Façades » est une action artistique collective travaillée en ateliers avec des habitants de Toulouse pour aboutir à la réalisation d'une suite chorégraphique d'actions simples, jouée sur une trentaine de balcons répartis sur deux façades du quartier Rangueil. Les interprètes sont à la fois des habitants du quartier et des volontaires amateurs réunis pour cette occasion », http://cultures.toulouse.fr

[127] AUCLAIR Elizabeth, « Comment les arts et la culture peuvent-ils participer à la lutte contre les phénomènes de ségrégation dans les quartiers en crise ? », *Hérodote* 3/2006 n°122, p.212-220

[128] LUCAS Jean-Michel, *Séminaire professionnel autour des pratiques artistiques participatives*, 2008, http://www.irma.asso.fr

[129] BORDEAUX Marie-Christine, LIOT François, Dossier – La participation des habitants à la vie artistique et culturelle, *op.cit.*

[130] AUCLAIR Elizabeth, « Comment les arts et la culture peuvent-ils participer à la lutte contre les phénomènes de ségrégation dans les quartiers en crise ? », *op.cit.*

[131] SAEZ Jean-Pierre, Edito – De la participation, *L'Observatoire n°40 – La participation des habitants à la vie culturelle et artistique*, 2012

Penser la participation dans le respect de la liberté et de la dignité des personnes suppose tout d'abord que *« la personne en situation d'exclusion, préalablement définie de manière négative, voire stigmatisante, soit désormais considérée positivement, comme participante, actrice, citoyenne. »*[132] Jean-Marie Lucas détaille plusieurs points à respecter pour garantir la digne participation des personnes à des projets artistiques et culturels.

Tout d'abord, une attention particulière doit être accordée à l'inscription de la personne dans le projet. Contrairement à ce qui est fait généralement, c'est-à-dire inscrire quelqu'un sur la base d'une identité objectivée (son âge, son sexe, son lieu de résidence…), Jean-Michel Lucas suggère de *« penser une inscription via un archipel des identités […], [c'est-à-dire] permettre à la personne de se présenter aux autres sous l'identité qu'elle se choisit pour être mieux reconnue dans l'espace public du projet. »*[133] L'accueil des personnes devient d'une importance capitale : chaque personne, en étant en droit d'exprimer son identité telle que perçue personnellement, peut alors s'inscrire dignement et librement à un projet. L'identité déclinée lors de l'inscription peut être un ensemble de critères objectifs (âge, sexe, lieu de résidence) ou non (joueur de musique, passionné de sport, timide, extraverti etc.) ; le véritablement changement consiste à laisser le choix à chacun de la déclinaison de son identité.

Ensuite, Jean-Michel Lucas suggère de mettre en place un *« catalogue des bonnes raisons »*[134] de participer à tel ou tel projet, co-construit entre les participants professionnels et les participants non-professionnels. En négociant son engagement dans le projet, chaque personne peut définir le parcours d'initiatives culturelles qu'elle souhaite suivre. Ce temps d'échange, essentiel pour que chacun exprime et formalise les raisons qu'il a de s'engager dans le projet, permet également de mettre en place des dispositifs d'évaluation du projet, au regard des raisons énoncées.

Afin que chaque personne soit reconnue dans sa dignité comme étant une ressource pour le projet, il est nécessaire d'établir ce que Jean-Michel Lucas nomme une *« convention des réciprocités »*[135]. Cela consiste à *« dire que chaque personne est là, avec ses compétences propres, mais aussi son sens de la convivialité, son humour et son amabilité, sa rigueur ou son souci de droiture »*[136]. Grâce à la convention de réciprocité, on sort du schéma traditionnel du professionnel, « celui qui sait », face aux habitants qui attendent d'être « éclairés » : chacun fait partie du projet, à égale dignité. Le terme de « convention » est important : cela sous-entend que, si la réciprocité n'est pas respectée par une des parties prenantes du projet, on peut rompre cette convention.

---

[132]CESER, Avis – Culture et lien social, *op.cit.*

[133]LUCAS Jean-Michel, *Le projet émancipateur de l'Education populaire au risque de l'universalité des droits humains, op.cit.*

[134]*Supra*

[135]*Supra*

[136]*Supra*

Enfin, le dernier point énoncé par Jean-Michel Lucas est la *« conférence des dissensus »*[137]. En effet, il n'existe pas d'accord parfait entre toutes les libertés ; en acceptant que chacun puisse avoir son identité culturelle propre, on accepte de fait que les différentes identités culturelles puissent se confronter. En cela, une conférence des dissensus est indispensable, de sorte à *« assurer que ces confrontations ne produisent pas des blessures de dignité qui fractureront le vivre-ensemble. »*[138] Trois exigences guident la conférence des dissensus : s'attacher à comprendre les raisons à l'origine du dissensus et s'adapter en conséquence pour améliorer la reconnaissance réciproque ; accepter de s'ouvrir à l'autre et garantir une mobilité des convictions de chacun ; ne pas séparer la personne du collectif mais défendre la relation de réciprocité qui s'établit entre la personne et les autres.

L'éducation artistique et culturelle

L'éducation artistique et culturelle est un enjeu majeur des politiques culturelles françaises. En complément de l'éducation donnée par l'école, l'éducation artistique et culturelle permet *« de donner l'opportunité d'éveiller le désir d'art et de culture »*[139], en offrant la possibilité d'être spectateur et/ou acteur de la vie artistique et culturelle.

Mais l'éducation artistique et culturelle, telle qu'elle est pensée actuellement, se heurte à un certain nombre de limites. Tout d'abord, les acteurs de l'éducation artistique et culturelle, s'ils sont multiples, peinent à se coordonner : *« l'ensemble de ces politiques d'éducation artistique et culturelle manque de coordination, réalité aggravée par une faible lisibilité de l'offre d'éducation artistique due aux nombreux dispositifs. De plus, elle se heurte à des compétences culturelles différentes entre communes et intercommunalités et une gestion séparée des temps scolaire, périscolaire et extrascolaire. »*[140] Ensuite, les associations œuvrant en faveur de l'éducation artistique et culturelle subissent des disparitions de subventions de fonctionnement inquiétantes. Enfin, la position des artistes eux-mêmes est ambiguë : s'ils coopèrent souvent volontiers avec les enseignants, ils le font dans la limite des heures prises en compte pour l'indemnisation au chômage. Or, seules cinquante-cinq heures de transmission de savoir sont comptabilisées.

La loi pour la refondation de l'école de la République, adoptée en 2013, statue sur l'éducation artistique et culturelle, désignée comme *« le principal vecteur de la connaissance du*

[137] *Supra*
[138] *Supra*
[139] GIBAULT Claire, Pour une politique de développement du spectacle vivant : l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie, A*vis du Conseil économique, social et environnemental, Section de l'éducation, de la culture et de la communication*, septembre 2013
[140] *Supra*

patrimoine artistique culturel, de la création contemporaine de développement de la créativité et des pratiques artistiques. »[141]

Des parcours d'éducation artistique et culturelle sont pensés, dans une logique de complémentarité entre les temps scolaires et périscolaires. Le terme de *« parcours »* fait écho aux *« parcours d'initiatives culturelles »* qu'évoque régulièrement Jean-Michel Lucas dans ses travaux. On retrouve l'idée d'une construction dynamique de l'identité culturelle de chacun, construction qui démarre dès l'enfance. L'objectif est de permettre à chaque élève d'aborder les grands domaines de l'art et de la culture, aussi bien en tant que spectateur qu'en tant qu'acteur. Pour le Rectorat, cette nouvelle façon d'envisager l'éducation artistique et culturelle répond à plusieurs enjeux :

- *« contribuer à la réussite de tous les élèves à travers des détours pédagogiques, l'éveil, la sensibilisation… ;*
- *donner des outils de compréhension du monde et de la société, tout en familiarisant les élèves avec l'ensemble des domaines artistiques et culturels ;*
- *donner des connaissances et des méthodes de travail pour développer le goût et les pratiques artistiques et culturelles*
- *contribuer aux apprentissages fondamentaux par des voies détournées. »*[142]

Pour autant, la section Education du Conseil économique, social et environnemental (CESE) estime que l'éducation artistique et culturelle doit encore être approfondie.

Le CESE préconise de placer l'éducation artistique et culturelle au cœur du système éducatif, aussi bien à l'école (et ce, dès la maternelle) que dans les centres de formations pour apprentis ou l'enseignement supérieur. Il suggère également de développer l'éducation artistique et culturelle dans les multiples autres lieux de la vie : le monde du travail, l'hôpital, les prisons, les centres d'accueil pour personnes âgées etc. Le CESE appelle au développement de la complémentarité entre les acteurs de l'éducation artistique et culturelle, avec notamment un pilotage national structuré[143].

Malgré des avancées dans la réflexion autour de l'éducation artistique et culturelle, qui font écho au mouvement autour des droits culturels, on ne peut que constater des difficultés persistantes, notamment dans la coordination et la diffusion égalitaire des dispositifs d'éducation artistique et culturelle.

---

[141]Article 6 de la loi pour la refondation de l'école de la République, adoptée en 2013, cité dans GIBAULT Claire, Pour une politique de développement du spectacle vivant : l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie, *op.cit.*

[142]CESER, *Avis – Culture et lien social, op.cit.*

[143]GIBAULT Claire, Pour une politique de développement du spectacle vivant : l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie, *op.cit.*

Toutefois, certains dispositifs mis en place par des municipalités méritent d'être soulignés. C'est le cas du dispositif Passeport pour l'art, parcours culturels proposés aux Toulousains entre cinq et onze ans : *« l'accès au sport, à la culture, aux loisirs, aux savoirs, la participation à la vie sociale, tout ce qui construit l'individu tout au long de sa vie est éducatif. […] Le Passeport pour l'art […] permet aux enfants d'être sensibilisés à la culture, de leur donner le goût d'une pratique artistique, d'avoir un regard sensible et critique sur le monde. »*[144] Vingt-mille élèves toulousains ont bénéficié du dispositif pour l'année scolaire 2013-2014 ; en coopération avec de nombreuses structures culturelles et socioculturels (quatre-vingt-dix en 2012-2013), cent-cinquante parcours sont proposés. Le retour des professionnels des secteurs culturels et socioculturels sont très positif : *« l'idée, c'est que la classe vienne voir un spectacle, mais y'a toute une réflexion qui est menée à travers des ateliers, toute une proposition pédagogique qui est faite, en lien avec les artistes, autour du spectacle. Et ça, c'est hyper intéressant, parce que y'a plusieurs heures consacrées par l'artiste pour permettre aux enfants de vraiment se mettre en situation, de participer à des ateliers, de pratiquer eux-mêmes quoi. […] Ca permet de vraiment intégrer chaque élève à la dimension collective […]. »*[145]

Les parcours culturels proposés par le dispositif Passeport pour l'art constituent un exemple pertinent d'une éducation artistique et culturelle dynamique, pensée sur plusieurs années et adaptée à l'évolution des élèves.

La médiation culturelle

La médiation culturelle désigne le temps d'échange entre un médiateur, spécialiste d'un domaine artistique et le public non-spécialiste, au cours duquel le médiateur offre au public d'accéder à une œuvre d'une manière plus approfondie.

Figure centrale de la démocratisation culturelle, le statut du médiateur est aujourd'hui très critiqué. En effet, la médiation culturelle oppose clairement celui qui possède les codes pour décoder les grandes œuvres de l'humanité au public, qu'il faut aider *« à atteindre les plus hauts sommets du génie des œuvres de l'art et de l'esprit. […] Le visiteur doit voir l'humanité en majesté là où, sans le médiateur, il ne perçoit qu'un tableau peint, une histoire touchante, un moment de détente. »*[146]

---

[144]COHEN Pierre, « Un Passeport pour l'art pour tous les enfants toulousains – Entretien avec le maire de Toulouse », propos recueillis par Jean-Pierre Saez, *L'Observatoire n°42 – Education artistique et culturelle, pour une politique durable*, 2013

[145]Entretien réalisé avec un/une animateur/trice territorial/e, 18 juin 2015

[146]LUCAS Jean-Michel, *Symposium : médiation ! Plus que de simples recettes, rôles et légitimités de la médiation culturelle*, 2012, http://www.irma.asso.fr

En outre, la médiation culturelle en elle-même semble avoir été investie d'une mission générale de la plus haute importance, à savoir réguler les maux de la société toute entière : il semblerait que la participation à la vie artistique et sa compréhension via la médiation puisse *« conduire à de meilleurs résultats scolaires, […] contribuer à créer une ambiance plus détendue dans les centres de soin et aider à améliorer la qualité de vie des malades, permettre de se forger de nouveau talents et d'acquérir une expérience professionnelle. […] Quand on dresse la liste, c'est comme si la relation à l'art pouvait se vendre comme remède à tous les maux de la société. »*[147]

Si l'on pense la médiation culturelle à la lumière de la réflexion autour des droits culturels, on s'aperçoit d'emblée que la réciprocité des rapports n'est pas respectée. En effet, la médiation se fonde sur une relation à sens unique, allant du « sachant » à « l'ignorant ». De plus, là où les droits culturels mettent en avant la reconnaissance des identités culturelles choisies, la médiation favorise l'accessibilité à des œuvres légitimées *a priori* par des hauts spécialistes de l'art. Pourtant, il est possible de rapprocher la médiation des droits culturels, notamment en invitant les professionnels à se positionner dans cette réflexion partagée.

La médiation culturelle œuvre à faire interagir les citoyens avec des formes multiples d'expression artistique et culturelle : comme dans la réflexion autour des droits culturels, la personne est au cœur de l'action. Pour ce qui est de la réciprocité, plutôt que d'envisager une relation du public à l'œuvre, on peut imaginer une relation de personne à personne, dans laquelle chacun serait respecté dans la dignité de son identité culturelle. *« La médiation est alors une relation qui fait circuler le sens entre des êtres humains où chacun affirme son existence en énonçant son identité culturelle. […] La culture est des deux côtés. Certes, le médiateur est culturel, mais la personne l'est tout autant, sous peine de nier son identité singulière comme porteuse de valeur et de sens. »*[148] Autre urgence, sortir du rôle de guérisseur de la société qui a été attribué à la médiation culturelle : on peut repenser sa mission d'intérêt général tournée vers l'acquisition de plus de libertés et de capabilités : *« le rôle du médiateur culturel est de fournir ces cadres de références – étayés d'exigences professionnelles – dans lesquels les personnes puiseront pour élargir la liberté de leur capabilité. »*[149] Enfin, la médiation culturelle favorise un espace de rencontre, de circulation des identités culturelles, de vivre-ensemble : le médiateur a donc pour mission d'intérêt général *« de faciliter, dans l'espace public, la circulation du sens entre toutes ces identités culturelles ; son métier est de nourrir les identités culturelles des personnes de ressources de sens*

[147]LUCAS Jean-Michel, *Symposium : médiation ! Plus que de simples recettes, rôles et légitimités de la médiation culturelle*, *op.cit.*
[148]*Supra*
[149]*Supra*

qui leur permettent de mieux dire aux autres ce qu'elles sont. »[150] En cela, peut être très cohérent de penser la médiation culturelle à la lumière de la réflexion autour des droits culturels.

[150]*Supra*

Depuis plusieurs années, de nombreux acteurs culturels appellent à repenser les politiques culturelles françaises en y intégrant toute la réflexion sur les droits culturels.

En juillet 2015, la loi portant la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) a été adoptée. L'article 28A stipule que *« la responsabilité en matière culturelle est exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'Etat dans le respect des droits culturels énoncés par la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005. »*[151] Cet article de loi est normatif, il ne donne donc aucune indication quant aux contenus des actions à mener ; il exige cependant des responsables de politiques culturelles qu'ils vérifient que les actions menées sur leur territoire le sont dans le respect des droits culturels des personnes. Le terme de *« responsabilité en matière culturelle »* est important : si la *« compétence culturelle »* des collectivités les autorise à intervention en faveur d'acteurs culturels sur leur territoire, la *« responsabilité en matière culturelle »* introduit une notion d'obligation de l'exercice de cette responsabilité. Les collectivités font des choix d'intervention qu'elles portent et assument publiquement et s'engagent à vérifier que ces choix ont été faits en cohérence avec le respect des droits culturels.

En outre, *« la responsabilité en matière culturelle ne peut se réduire au « développement de l'aménagement culturel du territoire » (comme le pense le ministère de la culture depuis des années en implantant ses modèles artistiques dans les régions) ou au « développement attractif du territoire » (comme le souhaitent beaucoup d'élus locaux, pour gagner le combat de la compétition mondiale grâce à la culture absorbée par l'économie créative). En pratique, il ne s'agit plus de confondre le développement culturel avec le développement du « béton » culturel, c'est-à-dire la construction d'équipements culturels, ou le développement de services culturels répondant aux « besoins » des habitants ou des touristes ! Il s'agit d'abord du « développement humain » permettant aux personnes d'accéder à plus de droits d'être reconnues dans la liberté et la dignité de leur culture, pour faire un peu mieux humanité avec les autres culturels du territoire. »*[152]

L'article 28A de la loi NOTRe ne fait cependant pas l'unanimité. Plusieurs députés ont déposé des amendements exigeant sa suppression. L'un des arguments majeurs de l'opposition avançait que la reconnaissance des droits culturels sous-entendait une concession aux communautarismes. A cet argument, Jean-Michel Lucas répond : *« il est vrai que le risque de l'enfermement des personnes dans des références culturelles fixées par leur communauté de naissance est de plus en plus réel. C'est justement pour contrer cette tendance au repli identitaire que les droits culturels ont été élaborés. Il s'agit, en effet, des droits culturels des personnes*

[151]Loi portant la nouvelle organisation territoriale de la République, adoptée le 16 juillet 2015

[152]LUCAS Jean-Michel, *Petit guide pratique pour mettre en œuvre l'article 28A de la loi NOTRe appelant respect des droits culturels*, 22 juillet 2015

auxquelles on reconnaît le droit d'appartenir, à leur gré, à plusieurs groupes de références culturelles et d'en changer. […] On ne peut pas faire moins communautariste, puisque cette responsabilité [culturelle respectueuse des droits culturels des personnes] consiste à favoriser les discussions entre les personnes aux identités culturelles différentes (dialogue ou confrontations) et encourager les interactions réciproques entre les cultures […]. »[153]

Autre argument phare, le fait que la reconnaissance des droits culturels conduirait inévitablement à la tentative par chacun d'imposer ses goûts artistiques et culturels au collectif. Là encore, l'argument est aisément contré : rappelons que les droits culturels inscrivent dans leur cœur même le principe de la réciprocité dans le respect des droits culturels d'autrui. En imposant ses goûts artistiques, la personne irait à l'encontre de la liberté et de la dignité culturelle d'un autre. L'enjeu de la responsabilité en matière culturelle est justement d'encadrer l'hétérogénéité des libertés culturelles, afin de mieux « faire humanité » ensemble.

L'intégration de l'article 28A de la loi NOTRe révèle une avancée certaine pour le respect des droits culturels dans les politiques culturelles françaises. Toutefois, comme le rappelle Jean-Michel Lucas*, « la France s'est engagée à mettre en œuvre le Pacte international de 1966 relatif aux droits économiques, sociaux et culturels »*[154]. Or, la résistance de certains parlementaires face à l'article 28A traduit *« l'ignorance de nos engagements internationaux en matière culturelle, notamment vis-à-vis du Pacte de 1966 qui a, pourtant, une valeur « supra-législative » et doit être respecté par toutes les collectivités. »*[155] A suivre donc, l'intégration des droits et libertés culturelles de chacun dans les faits…

[153]LUCAS Jean-Michel, *Petit guide pratique pour mettre en œuvre l'article 28A de la loi NOTRe appelant respect des droits culturels, op.cit.*
[154]*Supra*
[155]*Supra*

Conclusion

Mes deux expériences de stage dans le secteur socioculturel toulousain ont été globalement très positives. Si le projet que j'ai mené à la direction de l'animation socioculturelle de la Ville de Toulouse, j'ai toutefois été amenée à réfléchir sur les modes d'organisation et de mutualisation des moyens entre les structures municipales et réaliser un bilan de la saison précédente a été un travail très intéressant. A la fédération régionale des MJC de Midi-Pyrénées, j'ai eu très vite des responsabilités certaines et véritablement pu travailler en autonomie. Accompagner les projets des Maisons des Jeunes et de la Culture fût très enrichissant : de l'imagination du projet jusqu'au suivi du déroulement, j'ai véritablement pu m'impliquer du début à la fin. L'aspect relationnel à construire avec les directeurs et les animateurs a également été une partie très instructive de mon stage. J'ai eu la chance d'être accueillies dans des équipes qui attachaient de l'importance à ce que je m'intègre en leur sein et qui m'ont offert la possibilité de travailler en indépendance.

Mon stage à la fédération régionale des MJC de Midi-Pyrénées m'a fait permis de mieux connaître la voie professionnelle que j'envisageais d'ores et déjà d'emprunter : la coordination et l'accompagnement de projets culturels – au sens large – me passionnent, tant dans l'aspect administratif qu'opérationnel. J'ai du apprendre à faire preuve d'une grande rigueur dans l'organisation des événements, j'ai pu développer mes capacités relationnels afin que la poursuite des projets de chacun se passe au mieux et j'ai eu à gérer des problèmes organisationnels de manière rigoureuse. Les responsabilités qui m'ont été données – et la confiance qui m'a été accordée par le directeur régional et par mon tuteur de stage – ont grandement participé à mon épanouissement au sein de l'équipe de la FRMJC.

Au regard de la poursuite de ma vie professionnelle, mes stages de fin de master me semblent cohérents ; j'ai pu approfondir mon expérience à la fois dans une municipalité et dans le secteur associatif.

Intellectuellement parlant, ces deux stages m'ont permis de rencontrer des gens dont les parcours et les témoignages ont été très enrichissants ; échanger avec eux sur l'éducation populaire, le rôle de l'animation socioculturelle, les droits culturels et leur application etc. a véritablement stimulé mon envie de travailler dans ce secteur, où la conduite d'une réflexion partagée est particulièrement importante.

En cela, avoir pu aborder le dépassement du constat d'échec de la démocratisation culturelle à travers la réflexion autour des droits culturels m'a passionné : s'interroger sur le

sens que l'on souhaite donner à nos métiers me semble essentiel et penser une articulation nouvelle des pratiques artistiques et culturelles dans le respect des libertés et des dignités de chaque personne est très intéressant.

Bibliographie

Articles et ouvrages

AUCLAIR Elizabeth, « Comment les arts et la culture peuvent-ils participer à la lutte contre les phénomènes de ségrégation dans les quartiers en crise ? », *Hérodote n°122*, 2006

BALTI Samuel, SIBERTIN-Blanc Mariette, *Les assises de la culture à Toulouse, pour une approche renouvelée de la gestion locale, Présentation d'une communication lors du Colloque « Culture, territoires et société en Europe : les politiques culturelles en question »*, 28-29 mai 2009

BORDEAUX Marie-Christine, LIOT François, Dossier – La participation des habitants à la vie artistique et culturelle, *L'Observatoire n°40*, 2012

COHEN Pierre, « Un Passeport pour l'art pour tous les enfants toulousains – Entretien avec le maire de Toulouse », propos recueillis par Jean-Pierre Saez*, L'Observatoire n°42 – Education artistique et culturelle, pour une politique durable*, 2013

DONNAT Olivier, *Démocratisation culturelle : l'intervention publique en débat*, La Documentation française, Paris : 2008

GIBAULT Claire, Pour une politique de développement du spectacle vivant : l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie, A*vis du Conseil économique, social et environnemental, Section de l'éducation, de la culture et de la communication*, septembre 2013

LAFARGUEDE-GRANGENEUVE Loïc, « Culture, territoire et travail social », *Vie sociale*, 2007

LUCAS Jean-Michel, *Politique culturelle : derrière le rideau magique de la culture universelle surgit le droit culturel et ses contrats*, 2006

LUCAS Jean-Michel, *Interrogations sur les politiques publiques de la culture : l'intérêt général à portée de main*, 2007

LUCAS Jean-Michel, *Séminaire professionnel autour des pratiques artistiques participatives*, 2008

LUCAS Jean-Michel, *L'évaluation de la politique culturelle : de l'évitement des valeurs à la confrontation des dignités culturelles*, 2011

LUCAS Jean-Michel, *Le projet émancipateur de l'Education populaire au risque de l'universalité des droits humains*, 2012

LUCAS Jean-Michel, *Symposium : médiation ! Plus que de simples recettes, rôles et légitimités de la médiation culturelle*, 2012

LUCAS Jean-Michel, *Pour repenser les enjeux culturels publics*, 2013

LUCAS Jean-Michel, *Entretien avec François Mauger*, 2014

LUCAS Jean-Michel, *De l'accroche des MJC à l'ABDH, ou comment mieux prendre en compte l'éthique du développement humain dans l'organisation d'une MJC ? – Suite du processus de discussion avec le réseau des MJC de Bretagne sur la mise en œuvre des droits culturels*, 2014

LUCAS Jean-Michel, *Les MJC, architectes de la dignité des personnes – Note de travail pour la fédération régionale des MJC de Bretagne*, 2014

LUCAS Jean-Michel, *Petit guide pratique pour mettre en œuvre l'article 28A de la loi NOTRe appelant respect des droits culturels*, 22 juillet 2015

MEYER-BISCH Patrice, « Analyse des droits culturels », dans *Droits fondamentaux, n° 7*, janvier 2008

MOULINIER Pierre, Les associations dans la vie et la politique culturelles, Regards croisés, 1970

POUJOL Geneviève, SIMONOT Michel, « Militants, animateurs et professionnels : le débat « socioculturel-culturel » (1960-1980) », in P. Moulinier, *Les associations dans la vie et la politique culturelles. Regards croisés*, 1970

SAEZ Jean-Pierre, Edito – De la participation, *L'Observatoire n°40 – La participation des habitants à la vie culturelle et artistique*, 2012

WARESQUEL (de) Emmanuel, Dictionnaire des politiques culturelles, Larousse, CNRS éditions, 2001

Déclaration de Fribourg, Fribourg, 2007

La culture en mouvement, dans quel sens ? Débat public à l'initiative du COUAC, février 2010

Mémoires et thèses

VILLARD Emeline, *L'action culturelle dans les quartiers populaires de Toulouse – L'accessibilité des populations au prisme de l'offre artistique et culturelle*, Toulouse : Université Toulouse II Le Mirail, 2010

Documents de travail (fournis en interne)

Accompagner l'émergence et l'innovation artistique, *Journées de rencontres et de réflexion*, Toulouse, mai 2013

Atelier thématique Culture, restitution des échanges, direction de l'animation socioculturelle, Toulouse, juin 2014

Atelier thématique croisé Culture et Jeunesse, restitution des échanges, direction de l'animation socioculturelle, Toulouse, juin 2014

CESER Midi-Pyrénées, *Avis – Culture et lien social*, Commission Santé, Social, Culture, Assemblée plénière, 2014

La culture en mouvement, le projet culturel pour Toulouse, 2009-2014

Les pratiques artistiques et culturelles en amateur, *Journées de rencontres et de réflexions*, Toulouse, mars 2013

Place et pratiques de la médiation culturelle dans les projets artistiques, culturels et socioculturels du territoire, *Journées de rencontres et de réflexion*, Toulouse, novembre 2012

Rapport Assemblée générale FRMJC MiPy – Exercice 2014

Entretiens

BENDIB Karima, MORALES Jean-Bernard, animateurs culturels au sein du service de l'Action culturelle (DASC), 29 mai 2015

CLIMENT Germinal, responsable du centre culturel municipal l'Espace Bonnefoy, 4 mai 2015

SORIN Marie, animatrice culturelle au centre d'animation municipal de la Reynerie, 18 juin 2015

Sources internet

http://www.ina.fr

http://www.cultures.toulouse.fr

http://couac.org

http://www.cmjcf.fr

http://www.assemblee-nationale.fr

http://www.legifrance.gouv.fr

http://www.irma.asso.fr

Annexes

Annexe 1 : Liste des sigles

Annexe 1 – Liste des sigles

AREGES-MJC : Association de recherche, d'études et de gestion sociale du champ socioculturel et des Maisons des jeunes et de la culture

CESE : Conseil économique, social et environnemental

CMJCF : Confédération des Maisons des jeunes et de la culture de France

COUAC : Collectif d'urgence d'acteurs culturels

CREPS : Centres régionaux d'éducation populaire et de sport

DASC : Direction de l'animation socioculturelle

FFMJC : Fédération française des Maisons des jeunes et de la culture

FRMJC : Fédération régionale des Maisons des jeunes et de la culture

INJEP : Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire

MJC : Maisons des jeunes et de la culture

UNIREG : Union des fédérations régionales de Maisons des jeunes et de la culture